

CA1
EA
94C15
FRE
ex.1
DOCS

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA : VUE D'ENSEMBLE

Mars 1994

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**AGENCE CANADIENNE DE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Dept. of External Affairs
 Min. des Affaires extérieures
 AUG 9 1996
 RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
 RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPT. DES AFF. EXT.

TABLE DES MATIÈRES

EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE	1
MESSAGES PRINCIPAUX	2
OUVERTURE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AUX CANADIENS	3
PLUS GRANDE PARTICIPATION DU PARLEMENT	4
PROCESSUS	5
FORUM NATIONAL SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA	6
SÉCURITÉ	7
NON-PROLIFÉRATION	8
Contexte général	8
Armes de destruction massive	9
Armes conventionnelles	10
CORÉE DU NORD	12
INDE ET PAKISTAN	13
PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT	14
RÉFORME DE L'OTAN	15
CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCE)	17
TRAITÉ SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE) ...	18
START 1/ARMES NUCLÉAIRES UKRAINIENNES	19
ASIE-PACIFIQUE	20
AMÉRIQUES	21
RELATIONS INSTITUTIONNELLES	22
G-7	23
SYSTÈME DE L'ONU	24
RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	27
COMMONWEALTH	28
FRANCOPHONIE	29
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)	30
DROITS DE LA PERSONNE	31
DROITS DE LA PERSONNE	32

43 277 0914

GRANDES RELATIONS	34
ÉTATS-UNIS	35
UNION EUROPÉENNE	36
JAPON	37
CHINE	38
PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE	39
AMÉRIQUE LATINE	40
MEXIQUE	41
RUSSIE	44
UKRAINE	45
AFRIQUE	46
AFRIQUE DU SUD	47
EXPANSION DU COMMERCE	48
EXAMEN DU PROGRAMME D'EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL	49
ACTIVITÉS DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	50
PROGRAMMES DE LA SEE	51
SERVICES DE GUICHET UNIQUE	52
PLAN DE PROMOTION DU COMMERCE INTERNATIONAL	53
ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	54
SUIVI DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES	56
ENVIRONNEMENT	58
COMMERCE ET ENVIRONNEMENT	59
CONVENTIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUR LA BIODIVERSITÉ	60
CONVENTION GLOBALE CONCERNANT LES FORÊTS ET PROCESSUS DE MONTRÉAL POUR DÉFINIR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE	62
GESTION DES STOCKS DE POISSONS CHEVAUCHANTS	63
EXTENSION DE JURIDICTION EN MATIÈRE DE PÊCHE	64

AIDE INTERNATIONALE	65
BUDGET DE L'AIDE INTERNATIONALE	66
PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES	68
PROGRAMMES MULTILATÉRAUX	70
LES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT	71
LES PROGRAMMES DE PARTENARIAT	72
PRESSIONS SUR LE BUDGET	73
L'AIDE ET LES PROGRÈS SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT	74
POURQUOI L'AIDE EXTÉRIEURE?	77
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROGRAMME D'AIDE AU CANADA	79
EUROPE CENTRALE, EUROPE DE L'EST ET PAYS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE	81

EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MESSAGES PRINCIPAUX

OUVERTURE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AUX CANADIENS

PLUS GRANDE PARTICIPATION DU PARLEMENT

PROCESSUS

**FORUM NATIONAL SUR
LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA**

MESSAGES PRINCIPAUX

- Le gouvernement fait participer davantage le Parlement et les Canadiens à l'orientation à donner à nos relations internationales.
- Puisque c'est la première fois qu'il effectue une telle opération, le gouvernement demandera également aux Canadiens de lui donner des idées sur la manière d'améliorer le processus de consultation annuelle qu'il est en train d'instaurer.
- Dans un monde qui est devenu si agité et imprévisible, nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre plusieurs années pour évaluer comment nos intérêts et nos valeurs sont le mieux servis. Cette évaluation doit se faire tous les ans.
- Le but ultime est de conserver, sinon d'améliorer, la capacité du gouvernement de défendre les intérêts et les valeurs des Canadiens dans le monde.

OUVERTURE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AUX CANADIENS

- Le monde était autrefois plus stable et plus prévisible. Les changements qui se produisaient jadis en une décennie ou même en une génération peuvent maintenant se produire en un an. Pour continuer de défendre nos intérêts et nos valeurs dans un climat si changeant, nous devons constamment suivre ce qui se passe dans le monde et les répercussions de ces événements pour les Canadiens.
- Pour ce faire, il faut instaurer une analyse systématique et régulière ainsi qu'un échange bilatéral de renseignements et d'opinions entre le gouvernement et les Canadiens qui sont concernés par divers aspects de nos relations internationales. Le gouvernement pense que l'établissement d'un processus décisionnel plus démocratique et transparent en politique étrangère est non seulement désirable en soi, mais aussi utile puisqu'il permettra d'obtenir des renseignements précieux du grand nombre de Canadiens qui participent tous les jours aux relations internationales de notre pays.
- À cette fin, le gouvernement lance un processus de consultations et de discussions permanentes parmi les Canadiens. Pour commencer, il tiendra un Forum national sur les relations internationales du Canada, où des ministres et des Canadiens engagés dans les affaires internationales discuteront les grandes tendances et les événements dans le monde ainsi que l'influence de ceux-ci sur les intérêts de notre pays. D'autres formes de consultations seront menées régulièrement par le ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'État chargé de l'Asie-Pacifique et la secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique.

PLUS GRANDE PARTICIPATION DU PARLEMENT

- L'époque est révolue où nous dirigeons les relations internationales du Canada comme si nos représentants élus n'existaient pas. Le gouvernement estime que le Parlement a le droit de débattre les grandes initiatives de politique étrangère comme celle concernant le déploiement des forces de maintien de la paix.
- Il ne s'agit pas seulement de belles paroles et de bonnes intentions. Le gouvernement a déjà consulté le Parlement sur des questions telles que le maintien de la paix et les essais des missiles de croisière, en organisant des débats spéciaux à la Chambre des communes. Ce débat donne aussi la possibilité aux députés de donner leur avis sur nos grandes orientations en matière de politique étrangère et de défense.
- Le gouvernement compte aussi que le Parlement permettra aux Canadiens d'intervenir davantage dans les grandes orientations de notre politique étrangère. Le gouvernement propose que les comités parlementaires organisent des audiences publiques dans tout le Canada au printemps et à l'été. La déclaration que fera le gouvernement à l'automne sur les relations internationales du Canada tiendra compte des conclusions et des recommandations de ces comités parlementaires.

PROCESSUS

- L'examen de la politique étrangère se fera cette année en quatre étapes :
 - un débat parlementaire sur notre politique en matière de relations étrangères et de défense, en février;
 - un Forum national sur les relations internationales du Canada qui se tiendra les 21 et 22 mars;
 - des audiences publiques organisées par les comités parlementaires au printemps et à l'été;
 - une déclaration du gouvernement, à l'automne, sur l'orientation de la politique étrangère, y compris l'aide internationale.
- Le gouvernement procédera également à d'autres consultations auprès de groupes non gouvernementaux dans les domaines de l'aide au développement, des droits de la personne ainsi que de la paix et de la sécurité.

FORUM NATIONAL SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA

- Le programme du gouvernement pour le Forum national est simple. Il doit rassembler les ministres et les Canadiens pour discuter : 1) les grands changements qui se sont produits dans le monde, 2) l'influence possible de ces changements sur les valeurs et les intérêts des Canadiens, et 3) les points où l'orientation de notre politique étrangère est juste et les points à revoir.
- Le Forum ne constitue qu'un des moyens qu'utilisera le gouvernement pour consulter les Canadiens au sujet de nos relations internationales. En dehors des consultations que mènera tous les ans le gouvernement auprès de particuliers et de groupes sur une foule de sujets, comme les droits de la personne, l'aide au développement ainsi que la paix et la sécurité, les comités parlementaires tiendront des audiences publiques dans tout le Canada sur la politique étrangère et la politique de défense de notre pays.
- Le gouvernement réunit dans ce Forum divers groupes de Canadiens. Il a choisi les participants en fonction des objectifs suivants : 1) réunir des gens qui avaient une expérience et une connaissance exceptionnelles des relations internationales; 2) encourager les échanges de vues et d'idées entre les particuliers, et non confronter des groupes d'intérêts; et 3) parvenir à un échantillonnage représentatif de Canadiens.
- Le Forum national est conçu pour encourager la discussion directement entre les personnes. Les groupes et les institutions pourront exposer leur point de vue lors des audiences publiques organisées par les comités parlementaires dans tout le Canada au printemps et à l'été.

SÉCURITÉ

NON-PROLIFÉRATION

CORÉE DU NORD

INDE ET PAKISTAN

PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

RÉFORME DE L'OTAN

**CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCE)**

**TRAITÉ SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES
EN EUROPE (FCE)**

START 1/ARMES NUCLÉAIRES UKRAINIENNES

ASIE-PACIFIQUE

AMÉRIQUES

NON-PROLIFÉRATION

Contexte général

- La prolifération des armes de destruction massive ainsi que de la technologie et des compétences connexes est le principal problème en matière de sécurité internationale.
- Avec la fin de la Guerre froide et la montée des tensions régionales, certains États sont plus enclins à acquérir des armes de destruction massive. La prolifération de telles armes augmente les risques d'escalade dans les conflits régionaux. Elle accroît aussi la possibilité d'une utilisation accidentelle ou non autorisée.
- De plus en plus de pays se dotent d'une capacité nucléaire et de vecteurs de missiles. La constitution de stocks d'armes conventionnelles perfectionnées peut également aggraver les tensions régionales. Il est essentiel, mais difficile, de s'attaquer aux causes premières de la constitution d'arsenaux.
- Traités, conventions et régimes internationaux peuvent contribuer à endiguer la vague. L'expérience en Iraq a montré la difficulté d'en vérifier le respect.

Statut du TNP (au 1^{er} mars 1994) (Non-parties au Traité sur la non-prolifération)

<u>Amérique du Sud</u>	<u>Europe</u>	<u>Asie</u>	<u>Afrique</u>
Argentine*	Arménie	Inde	Algérie*
Brésil	Azerbaïdjan	Israël	Angola
Chili	Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan*	Comores
Cuba	Croatie	Kyrgyztan	Djibouti
Guyana	Géorgie	Oman	Niger
	Moldova	Pakistan	
	Monaco	Tadjikistan	
	Slovénie	Turkménistan	
	Ukraine*	Émirats arabes	
		Vanuatu*	

* Annoncé.

Tous les autres pays ont signé le Traité

Armes de destruction massive

Armes nucléaires

- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure le meilleur instrument international pour empêcher la dissémination de ce type d'armes. Une conférence d'examen et de prorogation aura lieu en 1995 à New York. Les objectifs du Canada à cette conférence seront les suivants :
 - proroger indéfiniment le Traité et susciter une adhésion universelle. Il faut en particulier convaincre les États de l'ancienne Union soviétique d'y adhérer. La même logique vaut pour des États comme l'Inde, le Pakistan, l'Argentine, le Brésil et Israël;
 - renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et fournir à celle-ci davantage de ressources, de manière qu'elle puisse détecter les programmes d'armement nucléaire clandestins;
 - élargir et renforcer les contrôles à l'exportation de la technologie nucléaire, par l'intermédiaire du Groupe des fournisseurs nucléaires.
- Les négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, un objectif de longue date du Canada, se sont amorcées à Genève en janvier 1994.
- De ces négociations doit résulter un traité mondial assorti d'un régime de vérification efficace.

Armes chimiques

- La Convention sur les armes chimiques, signée en janvier 1993, constitue l'instrument international le plus efficace pour mettre un terme à la dissémination des armes chimiques. Le Canada entend ratifier la Convention, établir une entité nationale chargée d'en assurer l'application et encourager l'industrie à en respecter les dispositions.

- Le Canada participera activement à la commission préparatoire et à l'organisation internationale à La Haye, pour s'assurer que l'entrée en vigueur de la Convention se fasse sans difficulté. Le Canada est membre du Groupe de l'Australie, lequel réunit de façon informelle 25 pays qui harmonisent leurs contrôles nationaux à l'exportation des produits ayant un lien avec les armes chimiques et biologiques. Le gouvernement entend suivre de très près les exportations de matériel et de technologies sensibles.

Armes biologiques

- Le Canada croit qu'il est possible d'améliorer la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines, en y ajoutant des dispositions efficaces en matière de vérification. Le Canada poursuivra sa campagne en vue de la convocation d'une conférence spéciale en septembre prochain, et il élabore actuellement des mécanismes de vérification qu'il soumettra à la conférence.

Missiles balistiques

- Le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles réunit 25 pays fournisseurs de même opinion qui collaborent pour empêcher la prolifération de la technologie et de l'équipement relatifs aux engins balistiques.
- Le Canada a pris l'initiative de demander que le Régime soit transformé en un accord de non-prolifération multilatéral formel assorti d'un mécanisme de vérification efficace.

Armes conventionnelles

- La guerre du Golfe a mis en lumière la nécessité de contrôler les accumulations excessives et déstabilisantes d'armes conventionnelles dans les régions marquées par des tensions et des conflits.
- Le Canada a établi en 1986 des lignes directrices pour le contrôle des exportations de biens et de technologies militaires à destination :
 - des pays qui constituent une menace pour lui et ses alliés;
 - des pays engagés dans des hostilités ou sur le point de l'être;

- des pays visés par des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies;
 - des pays dont les gouvernements violent systématiquement et de manière grave les droits de leurs citoyens.
- Les fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de l'Industrie examinent au cas par cas les demandes d'exportation de biens ou de technologies militaires vers des pays qui ne sont pas des alliés au sein de l'OTAN ou encore de proches partenaires sur le plan de la défense. Après cet examen, le ministre des Affaires étrangères décide d'approuver ou de rejeter les demandes.

Registre des transferts d'armes des Nations Unies

- Le Canada a joué un rôle important dans l'établissement des paramètres de notification aux fins du Registre des transferts d'armes des Nations Unies. Des experts canadiens participeront au groupe des Nations Unies qui se chargera en 1994 d'améliorer ces paramètres. Nous nous attendons à ce que le registre soit élargi de manière à viser également les dotations militaires ainsi que les achats par le biais de la production nationale.
- Le Canada continuera, par les voies bilatérales et multilatérales, à presser tous les pays de respecter les exigences de notification du Registre des transferts d'armes conventionnelles des Nations Unies (qui consiste en statistiques sur les importations et les exportations de sept grands systèmes d'armement), comme première étape vers une transparence accrue du commerce des armements.

CORÉE DU NORD

- Le Canada prie instamment la Corée du Nord d'accepter que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) inspecte ses installations nucléaires, conformément à l'entente de garanties qu'elle a conclue. Pyongyang doit entièrement respecter l'accord de dénucléarisation signé avec la Corée du Sud et se conformer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).
- Le Canada appuie sans réserve l'objectif d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et d'un régime ferme de non-prolifération.
- Le gouvernement partage les inquiétudes de la Corée du Sud à propos du programme nucléaire de son voisin du Nord et continue d'étudier la situation avec les pays limitrophes du Pacifique Nord : le Japon, la Chine, la Russie, la Corée du Sud et les États-Unis.
- Les Canadiens ont payé de leur sang la naissance de la démocratie sud-coréenne. Notre pays a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés afin d'amorcer un dialogue sur la sécurité dans le nord du Pacifique.

INDE ET PAKISTAN

- Depuis la partition en 1947, le Canada suit de près les relations indo-pakistanaïses et, en particulier, la très délicate question du Cachemire, qui est source de discorde. Notre intérêt s'explique par des relations bilatérales de longue date, une appartenance commune au Commonwealth et les liens humains créés par l'importante immigration de Sud-Asiatiques au Canada.
- Notre pays est convaincu que les relations indo-pakistanaïses peuvent s'améliorer grâce à un dialogue suivi sur la question du Cachemire et les autres sujets de dissension. Un renforcement des mesures de confiance et des discours moins vitrioliques s'imposent entre les deux voisins.
- Le ministre des Affaires étrangères a écrit en décembre dernier à ses homologues indien et pakistanais, leur demandant instamment de poursuivre le dialogue. De façon officielle ou non, notre pays est prêt à offrir sa collaboration.

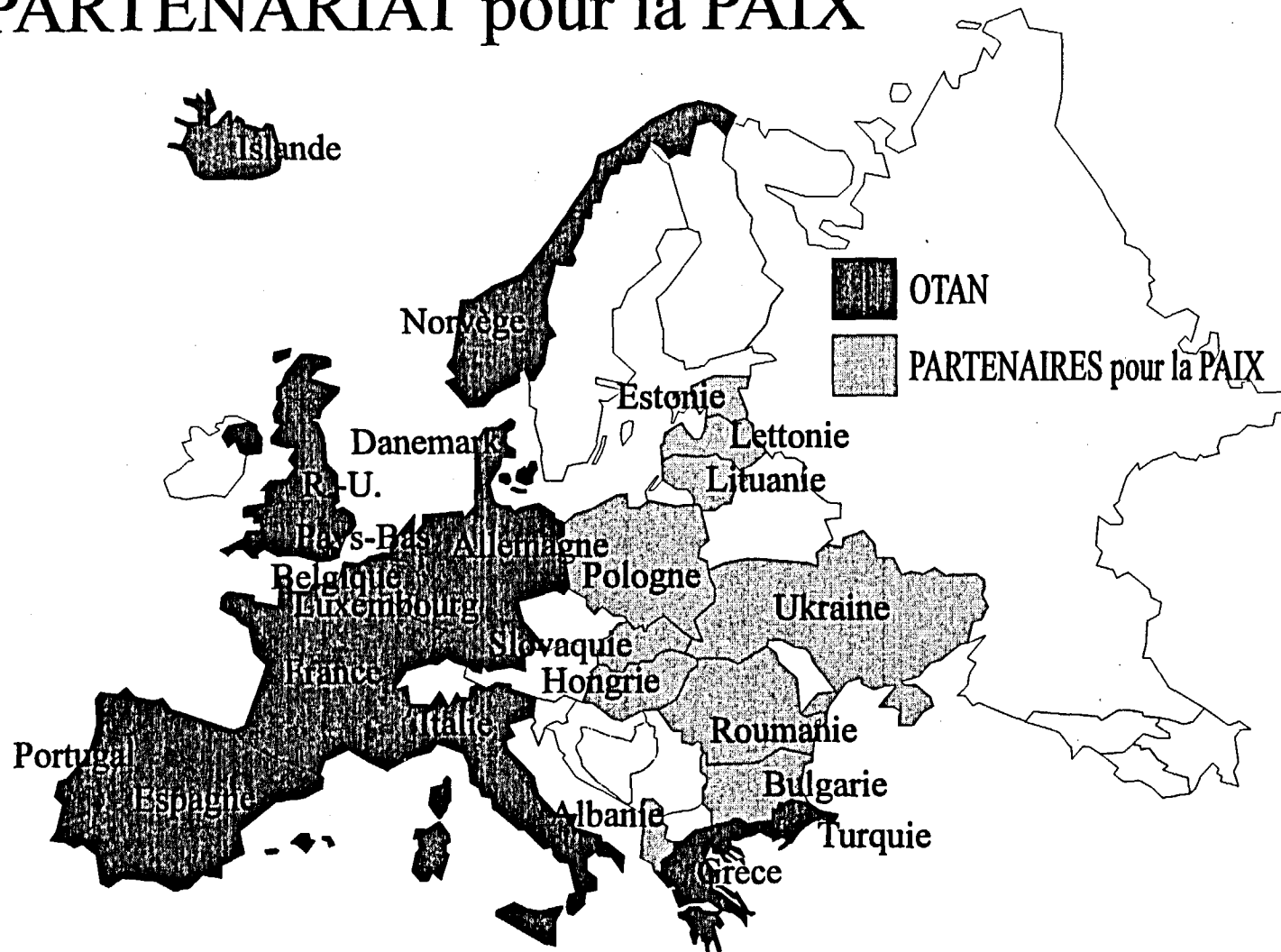
PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

- La signature de la déclaration de principe entre Israël et l'OLP en septembre dernier laisse entrevoir la possibilité d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il est primordial que la démarche entreprise ne s'essouffle pas mais atteigne les objectifs fixés. Le Canada félicite et appuie les acteurs régionaux qui ont eu le courage de prendre des risques pour la paix.
- L'engagement du Canada dans le processus de paix a été réaffirmé lors de la conférence des bailleurs de fonds à Washington le 1^{er} octobre dernier. En effet, le Canada s'est engagé à apporter une aide de 55 millions de dollars sur cinq ans destinée au développement des territoires occupés.
- Le Canada participe activement à la phase multilatérale du processus de paix, dont il préside le Groupe de travail sur les réfugiés en plus de faire partie des groupes sur l'environnement, les ressources hydrauliques, le développement économique, et le contrôle des armements et la sécurité régionale. Le Canada siège également au Comité de direction des négociations multilatérales.
- En tant que président du Groupe de travail sur les réfugiés, le Canada s'efforce d'assurer que les réfugiés palestiniens bénéficient de manière tangible de tout progrès accompli au cours du processus de paix.
- Le Canada a condamné les événements tragiques qui ont eu lieu à Hébron.
- Le Canada accueille favorablement la décision du gouvernement d'Israël de proscrire les partis extrémistes Kach et Kahane Chai. Cette mesure pourrait permettre de contrôler les forces extrémistes.
- Le Canada espère que les discussions en cours à Tunis et la visite du Premier Ministre Rabin à Washington permettront la reprise des négociations bilatérales.

RÉFORME DE L'OTAN

- Très tôt, le Canada a prôné le dialogue et la coopération entre les pays membres de l'OTAN et les pays d'Europe qui n'en font pas partie. L'OTAN doit être sensible aux inquiétudes légitimes manifestées par tous les pays d'Europe en matière de sécurité et être prête à accueillir de nouveaux membres.
- Le Canada appuie le projet de Partenariat pour la paix adopté par l'OTAN lors du sommet de janvier. Un tel partenariat élargira la coopération européenne au niveau politique et de la défense. En Europe centrale et en Europe de l'Est, cet organisme peut raffermir la volonté d'appliquer les principes démocratiques qui sont les fondements de l'Alliance. Il s'agit là d'une approche pragmatique à l'élargissement de la sécurité collective.
- Le Canada pense que certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est seront plus en mesure que d'autres de s'intégrer rapidement à l'OTAN. Il s'ensuivra un élargissement de l'Alliance propice à la sécurité de tous les États européens.

PARTENARIAT pour la PAIX



(au 1^{er} mars 1994)

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (CSCE)

- Le Canada considère la CSCE comme une tribune transatlantique et paneuropéenne unique pour promouvoir la sécurité par le biais de la démocratie, de la primauté du droit, des droits de la personne, du développement économique durable, des relations pacifiques entre les États et du renforcement de la confiance militaire.
- Le Canada a contribué à façonner le rôle que joue la CSCE dans la prévention et la résolution des conflits. En conséquence, la Conférence participe désormais à des missions d'enquête, de rapporteur et de diplomatie préventive à long terme. Elle a créé un Centre de prévention des conflits, nommé un haut-commissaire pour les minorités nationales et mis sur pied de nouvelles formes de consultation politique. Selon le Canada, la CSCE doit en priorité renforcer ses capacités de prévention des conflits en perfectionnant les outils dont elle dispose à cette fin.
- Le Canada entend poursuivre le rôle de leader qu'il joue au sein de cette organisation et maintenir le vigoureux appui qu'il lui apporte au niveau politique.

TRAITÉ SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE)

- Le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe est entré en vigueur en juillet 1992. Il s'est avéré depuis un élément clé des relations européennes en matière de sécurité coopérative, lesquelles sont en constante évolution.
- Bien que négocié pendant la Guerre froide, et essentiellement de bloc à bloc, le Traité offre toujours un cadre permettant de limiter les forces et les armements conventionnels des membres de l'OTAN et des États successeurs de l'ancien Pacte de Varsovie.
- La première phase de la destruction des armements s'est achevée en novembre 1993, et le processus de réduction de l'équipement se poursuit.
- Le Canada participe activement aux opérations de vérification et d'inspection menées dans le cadre du Traité, ainsi qu'au Groupe consultatif commun, qui s'occupe des dossiers nouveaux (par exemple, les demandes de la Russie et de l'Ukraine, qui veulent modifier les limites imposées en ce qui concerne le déploiement de leurs forces dans les régions frontalières).
- Le Traité est le résultat de nombreux compromis, et il pourrait devenir inopérant s'il y avait réexamen de certains éléments isolés. Le Canada est d'avis que toute demande de révision doit être étudiée avec soin. Le Canada croit que les demandes de modification, et l'ensemble des relations de sécurité dans la région, sont trop complexes pour qu'on puisse y donner des réponses simplistes et expéditives. La Russie et l'Ukraine ont été invitées à donner davantage d'explications pour justifier leurs demandes de modification.

START 1/ARMES NUCLÉAIRES UKRAINIENNES

- Après l'éclatement de l'ancienne Union soviétique, les armes nucléaires situées en Russie, au Bélarus, en Ukraine et au Kazakhstan ont été placées sous le contrôle militaire de la Communauté des États indépendants, les trois derniers de ces pays obtenant un droit de veto quant à l'utilisation de missiles sur leurs territoires respectifs.
- Le Canada s'est réjoui de la ratification inconditionnelle du Traité START 1 le 3 février par le Parlement ukrainien, et de la ratification du Protocole de Lisbonne, qui engage l'Ukraine à accéder au Traité sur la non-prolifération (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. L'Ukraine se disait en mesure de ratifier le Traité, après avoir signé en janvier un accord trilatéral dans lequel elle s'engageait à remettre à la Russie au cours des quelques prochaines années, pour démantèlement, les armes nucléaires situées sur son territoire.
- Les États-Unis ont offert compensation et aide pour le démantèlement de ces armes, et indiqué qu'ils étaient prêts à faire davantage; l'Ukraine recherche une aide accrue du reste de la communauté internationale.
- Dans le contexte de relations politiques et économiques améliorées, le Canada continuera de presser l'Ukraine de donner suite maintenant à ses engagements aux termes du Protocole de Lisbonne et d'accéder dans les plus brefs délais au TNP. Le Canada est déterminé à aider l'Ukraine dans le domaine nucléaire, particulièrement au chapitre de la sécurité.

ASIE-PACIFIQUE

- La coopération multilatérale en matière de sécurité est toute récente dans la région de l'Asie-Pacifique. Elle a été encouragée par le Canada qui, en 1990, a amorcé le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique, série de colloques à l'intention d'universitaires et d'officiels. En conséquence, nos partenaires régionaux en sont venus à reconnaître l'utilité des discussions multilatérales comme moyen de prévenir les problèmes et de renforcer la stabilité.
- En juillet, l'ANASE convoquera pour la première fois le Forum régional de l'ANASE. Sous le thème de la coopération en matière de sécurité régionale, cette tribune réunira les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE et de la plupart des autres pays de l'Asie-Pacifique, dont le Canada, les États-Unis, la Russie et la Chine. En prévision de cette rencontre, le Canada a été chargé de préparer de la documentation sur la non-prolifération et la prévention des conflits. Au Forum régional, le Canada prônera l'élaboration de mécanismes destinés à prévenir et à résoudre les conflits.
- Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada finance l'Initiative en mer de Chine méridionale, qui est destinée à encourager le dialogue entre les six pays revendiquant la souveraineté sur les îles Spratleys. C'est surtout grâce à cette initiative unique que les six États ont convenu de recourir à des moyens pacifiques et de s'abstenir d'intervenir militairement pour faire valoir leurs revendications. Quoique le Canada ne soit pas directement concerné par la question, cette initiative pratique et de modeste envergure contribue concrètement à prévenir les conflits et à renforcer la confiance dans cette région.

AMÉRIQUES

- L'Amérique latine est relativement exempte de conflits interétatiques. Certains de ses pays sont néanmoins source de préoccupations pour le Canada. Par conséquent, nous cherchons à promouvoir un meilleur respect des traités internationaux et à amener ces pays à faire preuve d'une plus grande transparence dans leurs politiques.
- Le conflit civil en cours en Haïti a inspiré des inquiétudes au Canada en sa qualité de membre du Groupe des Quatre, groupe qui comprend aussi la France, le Venezuela et les États-Unis. Connu également sous le nom d'«Amis d'Haïti», le groupe essaie d'appuyer et d'aider l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour résoudre le problème.
- Le Canada s'emploie à renforcer les moyens dont disposent les organisations régionales pour répondre aux problèmes de sécurité, de manière à soulager les Nations Unies d'une partie du fardeau, toujours croissant, qu'elles ont à porter à cet égard.
- Le Canada a fait de l'Organisation des États américains le pivot des efforts déployés en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité du continent. Nous visons en priorité quatre grands dossiers, à savoir : la prévention et le règlement des conflits, les transferts d'armes classiques, la non-prolifération, et les mesures de confiance.
- Sur le plan bilatéral, le Canada s'attache aussi à renforcer le dialogue et la coopération avec de nombreux pays de la région, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique, pour ce qui concerne des questions telles que le contrôle des armements, la non-prolifération et le maintien de la paix.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

G-7

SYSTEME DE L'ONU

RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

COMMONWEALTH

FRANCOPHONIE

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

G-7

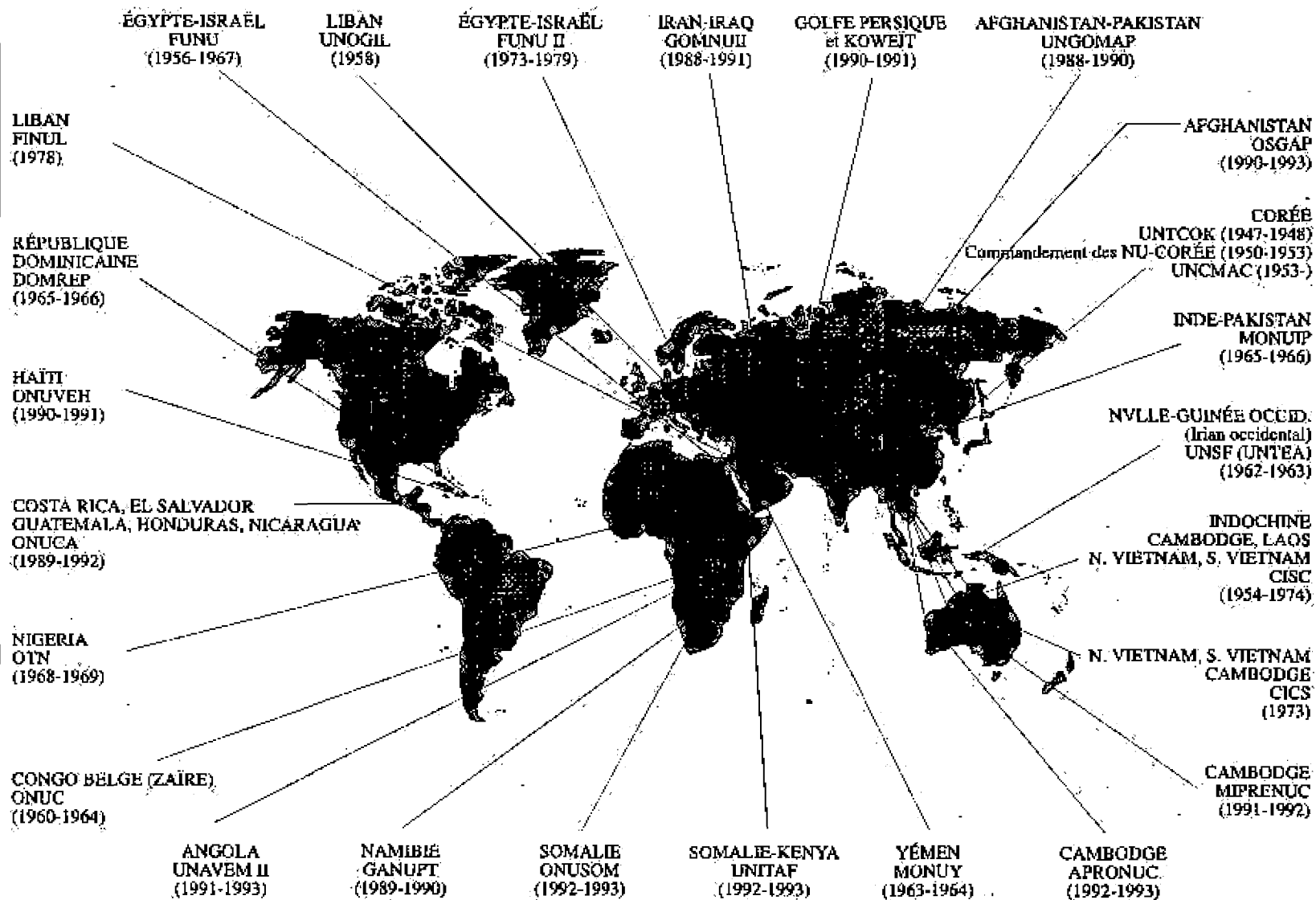
- Les chefs de gouvernement des pays les plus industrialisés de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Europe, réunis sous le nom de Groupe des sept (G-7), passent en revue les questions politiques et économiques internationales et coordonnent leurs politiques. Le G-7 n'a pas de bureaucratie permanente ni de contraintes institutionnelles. C'est donc une tribune idéale pour parvenir à un consensus et prendre rapidement des décisions sur les questions d'actualité.
- Les discussions du G-7, limitées au départ à la coordination macroéconomique, se sont diversifiées et portent aujourd'hui sur le commerce mondial, l'appui aux réformes en cours dans les pays de l'ancienne Union soviétique ainsi que sur des questions politiques et sociales comme le terrorisme, le trafic de stupéfiants, le sida et la prolifération d'armes de destruction massive. Les décideurs des secteurs public et privé se fondent sur l'avis et l'orientation du G-7 concernant ces grands dossiers internationaux en constante évolution.
- À une époque où la distinction entre les questions nationales et les questions étrangères est de moins en moins nette, l'appartenance du Canada à cette tribune exceptionnelle est plus importante que jamais. Les sommets annuels du G-7 rehaussent l'image du Canada et lui fournissent un moyen privilégié de se prononcer sur les questions qui intéressent les Canadiens, notamment le chômage, la protection des ressources naturelles de la planète, la propagation de la criminalité, les barrières commerciales aux exportations canadiennes, les difficultés des pays en développement et la stabilité financière internationale.
- Le Canada continuera de défendre ses intérêts nationaux et internationaux au sommet de 1994, qui aura lieu du 8 au 10 juillet à Naples, en Italie. Le sommet de 1995 se tiendra au Canada.

Noté : Le Groupe des sept comprend le Canada, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

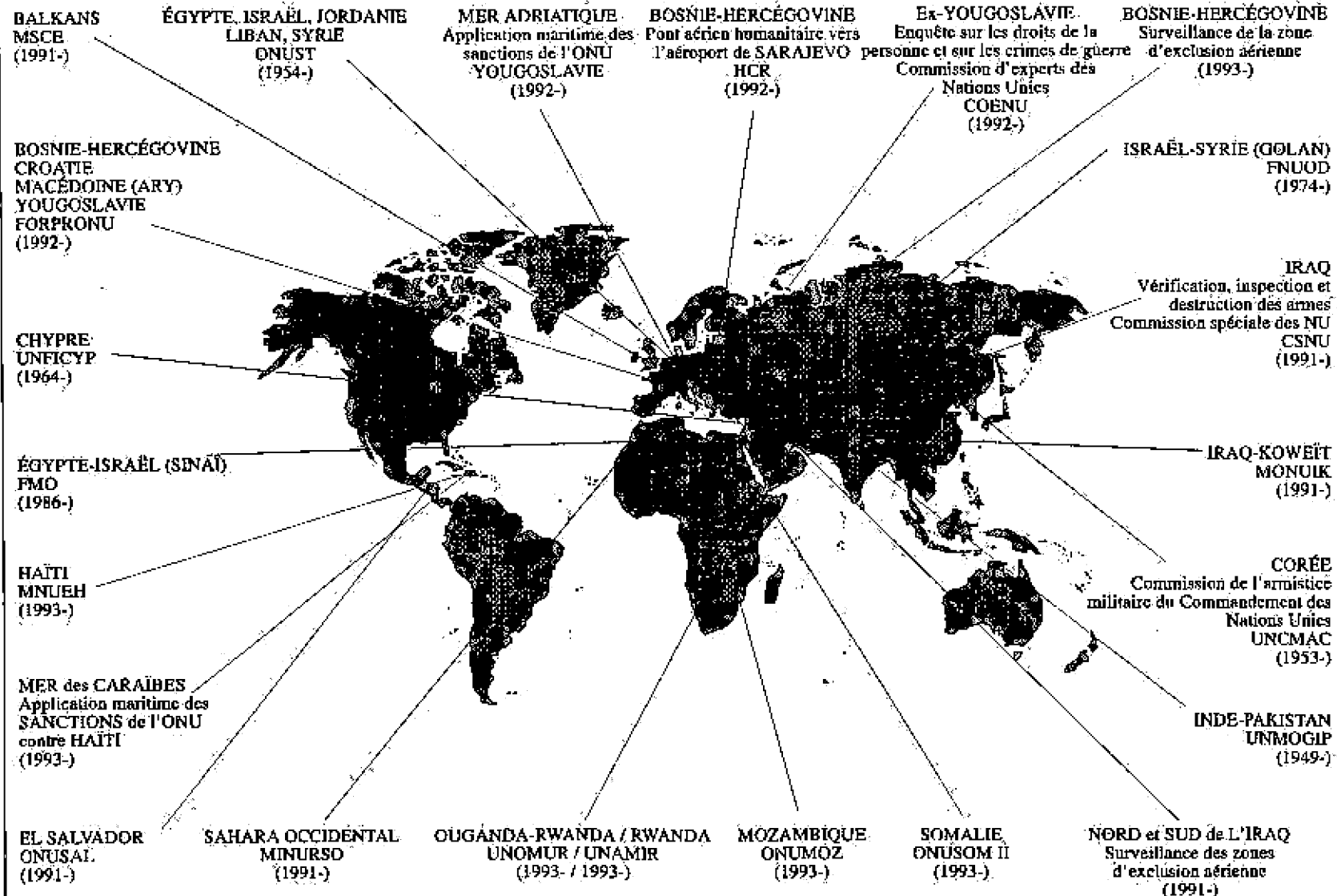
SYSTÈME DE L'ONU

- Le Canada attache beaucoup d'importance à la création d'un système des Nations Unies solide et efficace. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales et l'ONU est l'organisation la plus appropriée pour adopter une telle approche.
- Le rôle que joue l'ONU dans le règlement des conflits internationaux est mis à dure épreuve en ce moment. La tendance qui consiste à intégrer le maintien de la paix à l'aide humanitaire et au développement démocratique se poursuit. Le Canada a contribué à façonner la réaction onusienne à ces nouveaux défis. D'ailleurs, le conseiller militaire de l'ONU est un Canadien. Notre pays reste un de ceux qui collaborent le plus aux forces onusiennes, il joue un rôle de premier plan au sein du Comité de maintien de la paix de l'ONU et il préside, tant à New York qu'à Genève, le Comité pour l'aide humanitaire de l'ONU.
- Le Canada paie ses quotes-parts à l'ONU intégralement et dans les délais prescrits. Il incite toujours les autres pays à faire de même et s'est fait le champion des plans élaborés pour encourager des versements rapides. Nos efforts en ce sens portent fruit, car plusieurs grands donateurs montrent des signes encourageants d'amélioration.
- Notre ferme engagement envers les institutions spécialisées de l'ONU témoigne de notre sensibilisation aux obstacles que posent la pauvreté, les économies instables, l'accélération des changements technologiques et la dégradation de l'environnement.
- L'ONU a un rôle précis et significatif à jouer pour promouvoir la coopération internationale en matière d'environnement. Ainsi, elle cherche à promulguer une convention internationale destinée à faire cesser la surpêche en haute mer.
- Le Canada juge primordial d'améliorer la coordination de l'action des institutions spécialisées et d'éliminer le chevauchement de leurs activités. Le Canada encourage les efforts que déploie M. Boutros-Ghali en sa qualité de Secrétaire général de l'ONU et de président du Comité administratif de coordination (CAC) afin de renforcer le rôle de coordination de celui-ci.

Opérations canadiennes de maintien de la paix et opérations connexes précédentes



Opérations canadiennes de maintien de la paix et opérations connexes en cours



RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

- Le Canada estime que le Conseil de sécurité devrait fonctionner de façon plus transparente et tirer davantage parti des opinions exprimées par l'ensemble des membres de l'ONU. Notre pays appuierait la création d'un nombre restreint de sièges permanents en faveur des pays qui se sont élevés au rang de grande puissance depuis 1945. Un nombre restreint de nouveaux sièges non permanents serait également réservé à ceux qui ont contribué de façon significative à la paix et à la sécurité mondiales.
- Quels que soient les changements apportés à la composition du Conseil de sécurité, on peut faire beaucoup pour améliorer les procédures actuelles sans modifier la Charte de l'ONU.
- Les réformes seront probablement lentes. Le processus ne doit pas diviser les membres qui devraient prendre le temps nécessaire pour arriver à un consensus.

Les membres permanents et temporaires du Conseil de sécurité comprennent :

Membres permanent

Chine
France
Russie
Royaume-Uni
États-Unis

Membres temporaire

Argentine
Brésil
Djibouti
Espagne
Nigeria
Nouvelle-Zélande
Oman
Pakistan
République tchèque
Rouanda

COMMONWEALTH

- Le gouvernement du Canada attache beaucoup d'importance au Commonwealth parce que celui-ci offre un cadre dans lequel il nous est possible d'entretenir et de développer des relations particulières avec les 49 autres pays membres.
- Les relations au sein du Commonwealth étant plus étroites que dans les grandes institutions internationales, le Canada est exceptionnellement bien placé pour faire valoir ses objectifs de politique étrangère et pour influencer sur l'évolution politique et économique de la planète.
- Le Commonwealth s'attache surtout à promouvoir parmi ses membres les valeurs et les institutions fondamentales de la démocratie, ce qui constitue également un élément important de la politique étrangère du Canada.
- Le Commonwealth a très utilement encouragé et appuyé l'évolution pacifique de la situation en Afrique du Sud, permettant ainsi au Canada de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés à cette fin.
- Le programme d'assistance du Commonwealth, auquel le Canada contribue, vise tout particulièrement les très petits pays en développement qui ont du mal à obtenir une aide des grandes organisations multilatérales.
- En tant que membre du Commonwealth, le Canada est lié par l'institution et par un réseau d'organisations non gouvernementales (associations professionnelles, groupes culturels et sectoriels) à plus du quart de la population mondiale aux cultures, langues, races, confessions, traditions et niveaux économiques variés.

FRANCOPHONIE

- La Francophonie est une institution qui, comme le Commonwealth, est très importante pour le Canada. Le gouvernement canadien, en faisant de la Francophonie une partie intégrante de sa politique étrangère, reconnaît toute l'importance du fait français ici-même au pays, tout autant que sa dimension internationale.
- Le Canada s'est associé très tôt à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses institutions. Le Canada a été l'un des membres fondateurs, à Niamey, au Niger, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et y joue depuis lors un rôle influent et efficace. L'ACCT sert à la fois d'opérateur principal pour la mise en oeuvre du programme de coopération retenu par les sommets, et de secrétariat pour l'ensemble des instances de la Francophonie.
- C'est un Canadien, M. Jean-Louis Roy, qui occupe la fonction de secrétaire général de l'ACCT. Son mandat a été reconfirmé en décembre dernier.
- Le Canada est un participant très actif aux sommets de la Francophonie qui se déroulent tous les deux ans depuis 1986, et dont le dernier, en octobre 1993 à Maurice, a réuni près de 50 pays de tous les continents.
- Le gouvernement canadien s'est efforcé de trouver des solutions originales pour s'assurer que les provinces puissent participer concrètement aux activités de la Francophonie. C'est ainsi que les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick jouissent d'un statut de gouvernement participant au sein de l'ACCT et participent, à ce titre, aux sommets. De plus, l'Ontario et le Manitoba prennent part à diverses activités en associant leur action au sein de la délégation canadienne que ce soit dans le cadre de la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) ou dans le cadre de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJS).
- De très nombreux Canadiens participent à cet effort collectif grâce aux organisations non gouvernementales qui mettent en oeuvre une multitude de programmes et d'activités. Mentionnons à titre d'exemple : l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Richelieu international, l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF) et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissement scolaires (AFIDES).

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

- L'OEA constitue désormais l'axe central de la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Amérique latine et des Antilles.
- Notre appartenance à cette Organisation nous permet certes de poursuivre des objectifs multilatéraux, mais elle vient aussi compléter et enrichir nos initiatives bilatérales tout en facilitant les communications et la coopération avec d'importants partenaires.
- Le Canada se sert de la tribune que lui offre l'OEA pour faire progresser des éléments clés de sa politique étrangère, notamment le respect des droits de la personne, la promotion du développement démocratique et l'instauration de la paix et de la sécurité.
- Un exemple important est le leadership exercé par le Canada quant à l'établissement et au financement du Service pour l'encouragement de la démocratie qui a actuellement à sa tête un Canadien, M. John Graham.
- Le Canada a contribué de façon décisive aux efforts visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation, afin que celle-ci soit à même de répondre efficacement aux besoins réels de ses membres. La réforme du programme d'assistance technique de l'OEA, qui bénéficie d'un important financement du Canada, a occupé le premier plan de ces efforts.

DROITS DE LA PERSONNE

DROITS DE LA PERSONNE

- Les droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Les droits de la personne et la démocratie sont fondamentalement liés aux valeurs et aux intérêts des Canadiens. Ils sont la clé d'un monde plus sécuritaire et prospère pour tous, et d'un environnement au sein duquel les Canadiens peuvent promouvoir leurs intérêts. La démocratie, les libertés individuelles et le pluralisme constituent de plus en plus des principes fondamentaux de la société internationale. Nous devons aider les pays à bâtir la démocratie.
- Le gouvernement ne se défilera pas devant les cas de violations des droits nécessitant une intervention. Mais le but de toute action du Canada est d'influencer le comportement des gouvernements - non pas de pénaliser les citoyens innocents. Pour ce faire, nous allons travailler étroitement avec nos partenaires de la communauté internationale.
- Quant aux réactions à une situation particulière, elles requièrent un équilibre délicat entre diverses considérations : la performance relative d'un gouvernement et son engagement envers les droits de la personne, les autres intérêts du Canada en jeu et surtout, l'efficacité relative des mesures à notre portée.
- Nos exportations militaires sont strictement contrôlées et ne sont autorisées que lorsqu'il n'y a pas de risque raisonnable que l'équipement puisse favoriser la répression armée.
- L'aide canadienne au développement ne sera pas indifférente aux pratiques irresponsables des gouvernements qui violent des principes internationaux. Mais l'aide qui vise la création d'un environnement favorable au développement durable est d'abord un outil positif de promotion des droits de la personne et du bon gouvernement. Les programmes d'aide du Canada vont de plus en plus mettre l'accent sur les mécanismes pratiques pour appuyer ces principes.
- Au sein des institutions financières internationales et des groupes de donateurs, le Canada souligne constamment le besoin de prendre en considération l'engagement des récipiendaires face aux droits de la personne et au bon gouvernement.

- Les forums multilatéraux, particulièrement l'ONU, offrent souvent les meilleurs moyens de soumettre un État à la pression internationale. Le leadership du Canada en matière de droits de la personne est reconnu au sein de l'ONU, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), du Commonwealth, de la Francophonie et de l'Organisation des États américains (OEA). Le Canada a joué un rôle prépondérant à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, ainsi que dans la création du poste de haut-commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, au sujet duquel le ministre des Affaires étrangères est personnellement intervenu auprès du Secrétaire général.
- Lors des consultations annuelles du ministère des Affaires étrangères sur les droits de la personne avec les organisations non gouvernementales (ONG), le ministre a confirmé l'engagement du gouvernement stipulant que les parlementaires, les ONG et les individus concernés seront entendus lors du processus d'élaboration des politiques des droits de la personne.
- En ce qui concerne la promotion des droits des femmes, le Canada est un leader international reconnu - par exemple, les efforts du Canada ont mené à l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur la violence faite aux femmes. Nous avons l'intention de conserver l'initiative et de voir à la nomination d'un rapporteur de l'ONU sur la violence faite aux femmes.

GRANDES RELATIONS

ÉTATS-UNIS

UNION EUROPÉENNE

JAPON

CHINE

PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE

AMÉRIQUE LATINE

MEXIQUE

RUSSIE

UKRAINE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

ÉTATS-UNIS

- Très vaste et très complexe à la fois, la relation Canada-États-Unis pose d'incessants défis aux gestionnaires de la politique étrangère du Canada.
- Le Canada et les États-Unis sont partenaires dans la relation économique bilatérale la plus importante au monde. En 1992, les ventes de produits canadiens aux États-Unis ont atteint le chiffre record de 121,2 milliards de dollars, ce qui représentait une hausse de 14,5 milliards de dollars par rapport à 1991 - ainsi que 77 p. 100 du total de nos exportations. Ces derniers temps, ce sont les exportations vers les États-Unis qui ont le plus contribué à la croissance réelle de l'économie canadienne. Nous leurs sommes en effet directement redevables de plus de 15 p. 100 de notre produit national brut.
- L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) permettra de valoriser les échanges, d'éviter les malentendus et de régler les différends commerciaux. Ses accords subsidiaires apportent un cadre dans lequel il sera possible de renforcer la gestion de l'environnement du continent et de s'attaquer à d'importants problèmes en matière de travail. Par ailleurs, au cours des deux prochaines années, nos représentants respectifs s'emploieront à apporter des améliorations en ce qui concerne le subventionnement, le dumping et les disciplines qui régissent ces pratiques.
- Pendant que les différends commerciaux font la manchette, plus de 95 p. 100 du commerce canado-américain s'effectue sans entraves.
- Les relations transfrontières revêtent une grande importance, en particulier dans le domaine de l'environnement. Depuis la signature, en 1909, du Traité sur les eaux limitrophes, le Canada et les États-Unis agissent en coopération pour protéger leur environnement commun, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air et de l'eau et la gestion de la faune.
- Le Canada et les États-Unis collaborent également sur des questions relatives à la paix et à la sécurité, tant dans le cadre des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qu'au sein de diverses autres instances multilatérales. Sur le plan bilatéral, l'Accord NORAD (sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord) a été renouvelé pour cinq ans en 1991.

UNION EUROPÉENNE

- Pris dans leur ensemble, les pays de l'Union européenne constituent le deuxième partenaire du Canada sur les plans du commerce et de l'investissement.
- Le Traité sur l'Union européenne, connu sous le nom de Traité de Maastricht, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Il ouvre la voie à l'union économique et monétaire, à l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune et à une coopération accrue en matière de justice et de questions intérieures.
- Le Canada a toujours été en faveur de l'intégration européenne, qu'il perçoit comme un moyen de promouvoir la stabilité et la prospérité économique.
- L'intégration et l'élargissement de l'Union européenne donneront lieu à la création d'un marché plus important et plus dynamique qui ouvrira des débouchés plus nombreux pour le Canada et les exportateurs canadiens.
- Le Canada surveille attentivement les efforts déployés par l'Union européenne en vue de la conclusion de nouveaux accords en matière de défense, sous l'égide de l'Union de l'Europe occidentale, et de l'établissement de nouveaux liens avec les pays de l'Europe de l'Est.

JAPON

- Le Canada et le Japon entretiennent un dialogue continu par le biais de diverses tribunes internationales. Nous sommes partenaires dans le G-7. Nous sommes tous deux situés en bordure du Pacifique et participons ensemble à l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ainsi qu'à la Conférence post-ministérielle et au forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).
- Le Japon est un partenaire de premier plan pour le Canada dans les domaines du commerce et de l'investissement.
- On estime que les exportations canadiennes au Japon en 1993 ont augmenté de 1 milliard de dollars par rapport à l'année précédente, pour atteindre 8,4 milliards de dollars; les importations en provenance du Japon s'élèvent à 10,6 milliards de dollars.
- Les relations commerciales sont généralement harmonieuses, quoiqu'il existe certaines inquiétudes, notamment en ce qui a trait à un accord éventuel sur l'encadrement du commerce entre le Japon et les États-Unis, qui pourrait aller à l'encontre des intérêts canadiens.
- Le Plan d'action pour le Japon, programme de coopération auquel participent le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que le secteur privé, comporte sept secteurs prioritaires : les aliments transformés, le tourisme, la technologie de l'information, les pièces d'automobile, les produits forestiers et les matériaux de construction, l'aérospatiale et les pêches.
- Au cours des 10 dernières années, le nombre de titres (surtout les obligations du gouvernement fédéral et des provinces) et de prêts canadiens détenus par les investisseurs de portefeuille japonais s'est nettement accru. À la fin de 1993, ils s'élevaient au total à 54 milliards de dollars, soit 4 milliards de plus qu'en 1992.
- L'entente de coopération bilatérale en science et technologie qui unit depuis 20 ans le Canada et le Japon a notamment permis l'établissement du Fonds japonais de coopération scientifique et technologique, dont le but est de promouvoir la collaboration dans ce domaine entre les deux pays. Plus de 200 projets ont été approuvés dans le cadre de ce fonds.

CHINE

- La Chine est en train de devenir une superpuissance. Pour avoir une quelconque influence, le Canada doit être prêt à un échange de vues avec la Chine sur des sujets importants comme le désarmement, l'environnement et la sécurité régionale.
- Le Canada se félicite de l'évolution de ses relations économiques bilatérales. Son expertise répond aux besoins de la Chine en matière d'infrastructures dans les secteurs clés des télécommunications, du pétrole et du gaz, de l'hydroélectricité et des transports.
- Le Canada doit prendre part au boom économique chinois et en tirer profit, mais il ne pourra le faire qu'au prix d'un engagement complet à des échanges au niveau du gouvernement fédéral.
- Le Canada demeure insatisfait de la situation des droits de la personne en Chine. Le renforcement de nos relations économiques et commerciales ne s'oppose pas à notre souhait de voir la situation s'améliorer dans ce domaine. Le développement économique devrait être propice aux réformes démocratiques.
- Le Canada se sert de tous les recours dont il dispose aux niveaux bilatéral et multilatéral pour rappeler ses préoccupations en matière de droits de la personne aux autorités chinoises. Il aide en outre ce pays à réformer son cadre judiciaire et juridique, et à promouvoir la démocratie et la primauté du droit.

PAYS EN BORDURE DU PACIFIQUE

- Les pays en bordure du Pacifique représenteront au moins la moitié de la croissance mondiale au cours de la prochaine décennie; autrement dit, imaginons l'équivalent d'au moins cinq nouvelles économies canadiennes venant s'ajouter à la consommation mondiale.
- Les échanges commerciaux avec les pays participant à l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), à l'exception des États-Unis, ont atteint près de 40 milliards de dollars en 1992.
- Les pays en bordure du Pacifique sont en outre une source de plus en plus grande d'investissement étranger direct et de nouvelles technologies pour le Canada. L'investissement japonais direct au Canada a doublé depuis 1985, pour atteindre 5,7 milliards de dollars, tandis que l'investissement de portefeuille, consistant essentiellement en obligations du gouvernement fédéral et des provinces, dépasse maintenant les 50 milliards de dollars. D'autres économies asiatiques, telles que Hong Kong, l'Australie, Singapour et la Corée du Sud, sont également devenues d'importants investisseurs étrangers au Canada.
- Les pays en bordure du Pacifique revêtent une importance croissante pour le Canada. Dans le sillage des économies dynamiques de la Corée du Sud, de Taïwan, de Hong Kong, de Singapour, de la Thaïlande et de la Malaisie, ces pays ont un taux de croissance économique nettement supérieur à la moyenne mondiale. Tout semble indiquer que cette tendance se poursuivra.
- Le Canada compte bien intervenir directement dans les institutions régionales des pays du Pacifique, de manière qu'elles tiennent compte de ses priorités et préoccupations dans leur approche à l'égard des questions internationales. Par exemple, l'APEC est en passe de devenir un organe directeur clé pour la région, en aidant les pays membres à établir leurs priorités et en fournissant au Canada un moyen de faire avancer directement ses intérêts dans la région.
- L'APEC tient, chaque année, des réunions des ministres des Affaires étrangères et du Commerce. Le Canada doit accueillir la neuvième réunion ministérielle en 1997. En outre, une réunion des ministres de l'Environnement de l'APEC se tiendra à Vancouver, en mars, en même temps que GLOBE 94, foire commerciale sur les produits, technologies et services environnementaux.

AMÉRIQUE LATINE

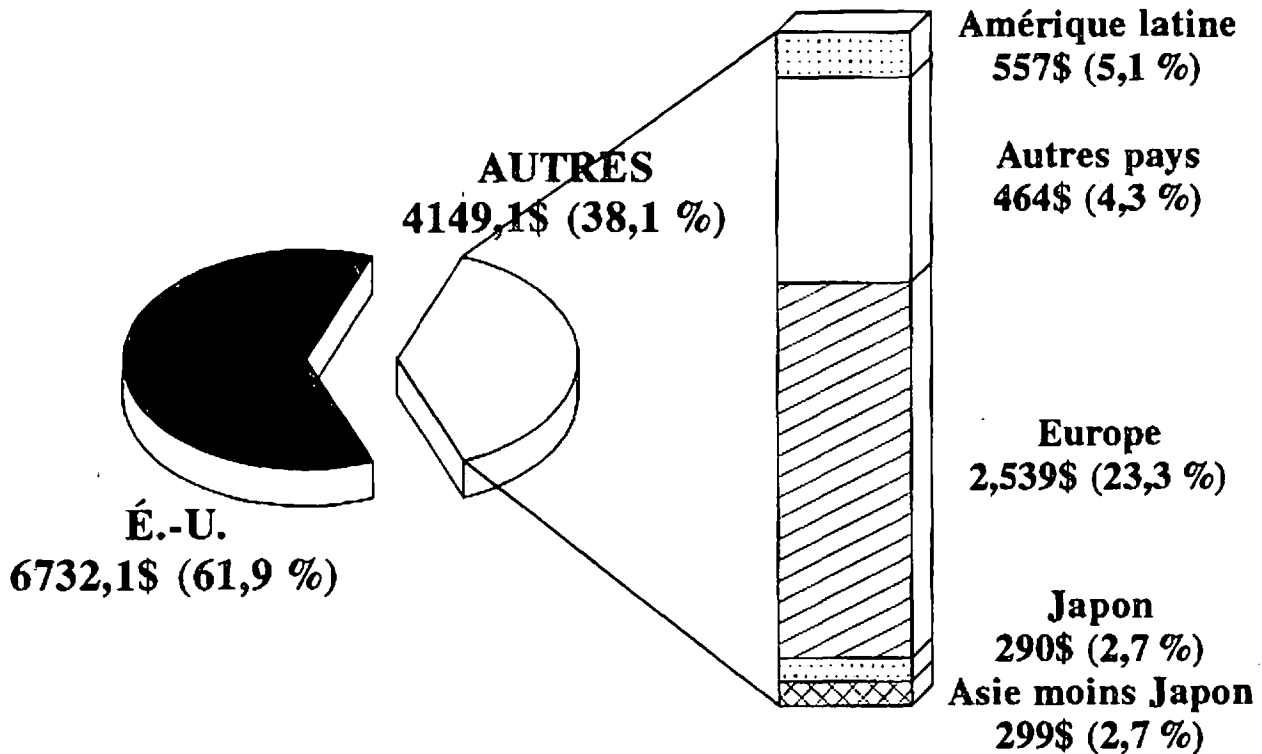
- En Amérique latine, le Canada vise surtout à renforcer les relations économiques bilatérales, à promouvoir la consolidation des institutions démocratiques et le respect des droits de la personne, et à favoriser la stabilité économique et politique régionale.
- Nous assurons notre partenariat avec les pays de la région en prenant une part plus importante aux activités de l'Organisation des États américains (OEA) et des organismes qui en sont issus, notamment l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et la Commission interaméricaine de contrôle de la drogue (CICAD). L'OEA a entrepris un processus de renouveau et de revitalisation dans lequel le Canada joue un rôle de premier plan.
- Avec une population de plus de 460 millions de personnes, l'Amérique latine et les Antilles représentent d'énormes possibilités pour les exportateurs canadiens. Nous devons mieux saisir les débouchés qui s'offrent à nous.
- Notre commerce bilatéral avec la région s'est chiffré à près de 9 milliards de dollars en 1992. Le Mexique, le Brésil et le Venezuela y figurent au premier rang de nos clients comme de nos fournisseurs. Viennent ensuite la Colombie et le Chili pour les marchés d'exportation, et Cuba et encore le Chili pour les sources d'importations.
- Notre stratégie de commercialisation pour la région vise notamment les transferts de technologie, les partenariats entre entreprises, les missions et les foires commerciales, enfin, la signature en plus grand nombre d'accords visant à protéger les investissements et à éviter les doubles impositions, et de protocoles normatifs en matière de santé et de fabrication.
- Pour l'avenir, la politique commerciale du Canada dans la région favorisera probablement l'adhésion à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), avec les obligations et les privilèges réciproques que cet accord comporte en ce qui concerne l'accès aux marchés.

MEXIQUE

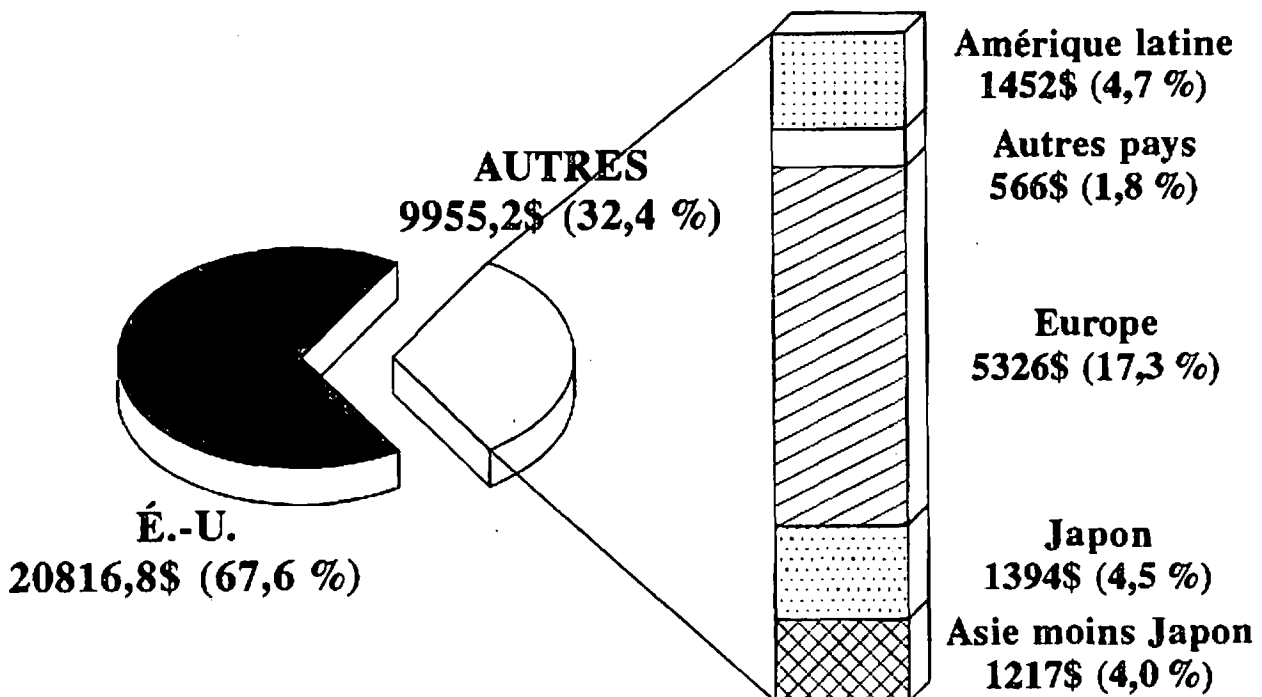
- L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est venu confirmer que le Mexique est à la fois le plus proche et le plus important partenaire du Canada en Amérique latine. Les échanges bilatéraux, qui dépassaient la barre des 3,5 milliards de dollars en 1992, ont connu une progression notable depuis le milieu des années 1980.
- La transformation en cours du système politique et économique du Mexique a favorisé un rapprochement avec le Canada. Nous procédons à des consultations annuelles avec les autorités mexicaines sur un grand nombre de questions d'intérêt commun. Le ministre des Affaires étrangères se rendra au Mexique, en mars, pour prendre part à la réunion annuelle du Comité ministériel mixte Canada-Mexique.
- Le Canada et le Mexique célèbrent cette année le 50^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.
- Le gouvernement organise par ailleurs, pour la fin de mars à Mexico, la foire commerciale la plus importante jamais tenue pour mettre en valeur les produits et les services canadiens. Plus de 400 entreprises canadiennes profiteront de l'occasion pour montrer leur savoir-faire.
- Le Canada entend maintenir avec le Mexique un étroit dialogue sur la question des droits de la personne. À cet égard, nous sommes encouragés par les mesures qu'ont prises récemment les autorités mexicaines pour régler la situation au Chiapas, notamment l'amnistie offerte aux rebelles et le rôle actif attribué à la Commission nationale des droits de l'homme.

Les marchés du Canada en évolution

(millions \$C)



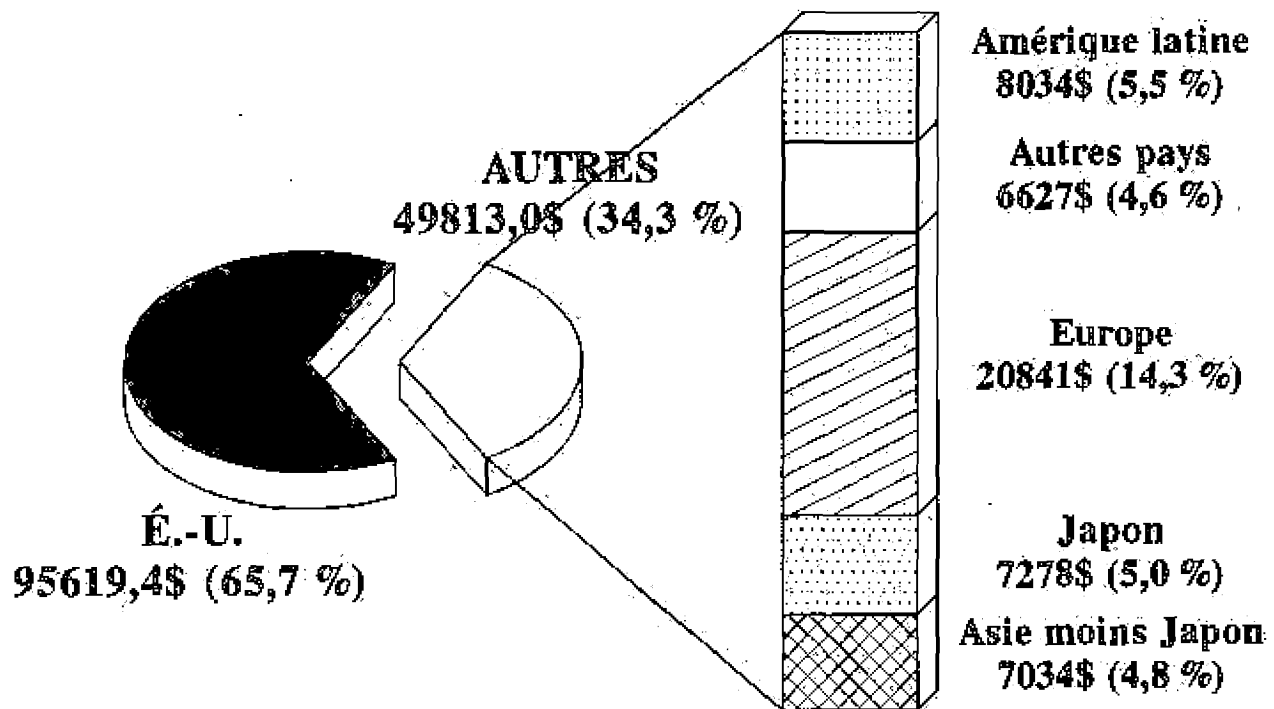
1960



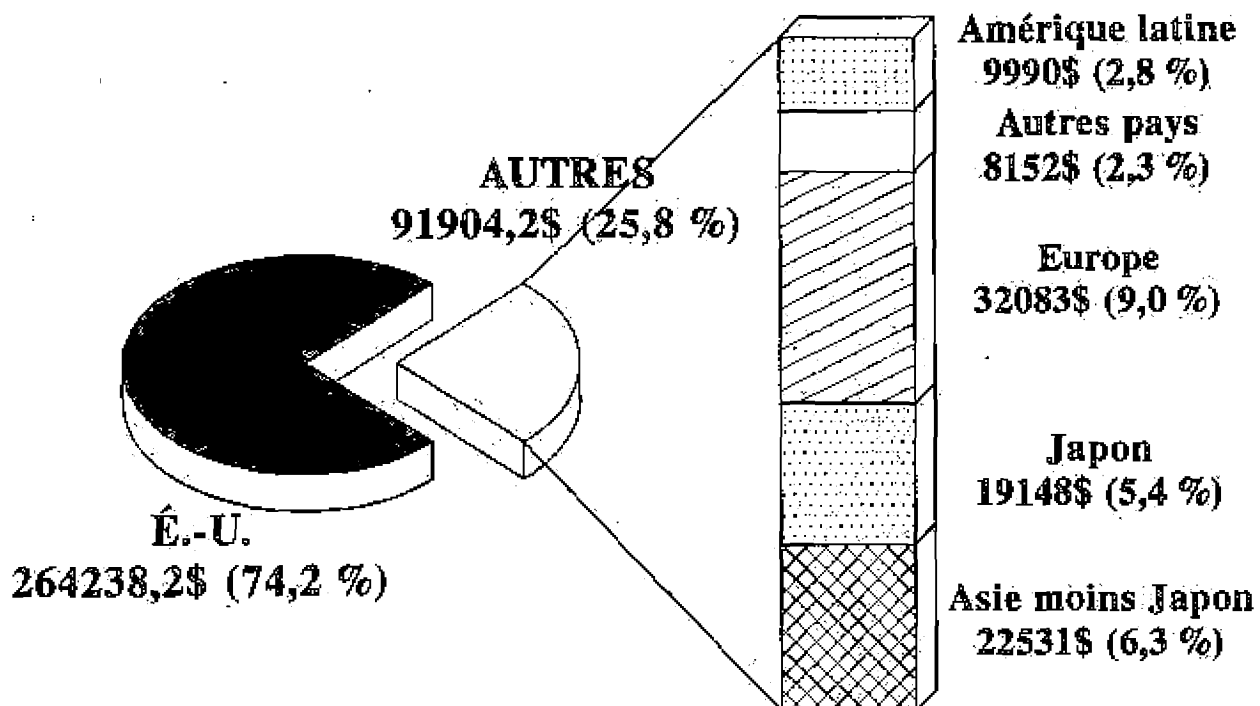
1970

Les marchés du Canada en évolution

(millions \$C)



1980



1993

RUSSIE

- Le Canada appuie fermement les efforts de réforme du président Boris Eltsine, car il a tout intérêt à avoir un voisin pacifique, amical et prospère.
- Le gouvernement sait que la construction de la nouvelle Russie ne sera pas facile et qu'elle connaîtra sa part de revers, mais son engagement vise le long terme.
- Le Canada s'inquiète des signes de faiblissement que semble manifester le gouvernement russe dans sa volonté de stabiliser et restructurer l'économie.
- Le Canada s'attend à ce que le nouveau Cabinet russe respecte l'engagement pris par le président Eltsine envers la démocratie et l'économie de marché.
- La réussite des réformes internes et un comportement responsable sur la scène internationale sont les deux critères propres à rassurer les voisins de la Russie et à asseoir la stabilité régionale.
- Afin de soutenir les réformes politiques et économiques, le Canada accorde, au titre de l'assistance technique, 150 millions de dollars répartis sur cinq ans. Le gros de cette aide vise des programmes communautaires associant nos deux peuples. D'ailleurs des centaines de Canadiens, dont bon nombre de bénévoles, partagent leurs compétences avec leurs homologues russes.

UKRAINE

- Une Ukraine stable, sûre et prospère est importante pour la sécurité européenne. Le Canada estime donc prioritaire de resserrer ses liens avec ce pays et de l'aider dans sa conversion démocratique et économique.
- Le Canada est prêt à aider l'Ukraine à se doter d'une économie de marché. Il importe par ailleurs que ce pays démontre une volonté réelle et constante de réformer son économie.
- Le Canada accueille avec satisfaction la signature, par le président Léonid Kravtchouk, du récent accord qu'il a conclu avec les États-Unis et la Russie sur le démantèlement de ses arsenaux nucléaires. De l'avis du Canada, cet accord renforcera la sécurité de l'Ukraine en lui permettant de s'intégrer pleinement à la communauté internationale. Notre pays attend d'ailleurs avec impatience la mise en oeuvre rapide de l'accord et du Traité START 1, ainsi que l'accession de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).
- Les élections parlementaires du 27 mars seront un jalon important dans la voie de la démocratisation. C'est pourquoi le Canada offre un ensemble de services électoraux d'une valeur de 2,5 millions de dollars afin d'aider l'Ukraine à préparer et à tenir ces élections.
- Le Canada exploite actuellement en Ukraine un programme triennal d'assistance technique de 30 millions de dollars, axé sur le développement démocratique, l'administration publique, les services de santé, l'environnement et l'agriculture.

AFRIQUE

- Le Canada reconnaît que pour pouvoir s'attaquer aux disparités économiques et aux problèmes sociaux de l'Afrique, il faut d'abord soulager la pauvreté et assurer le développement des ressources humaines. L'Afrique continue de recevoir à elle seule 45 p. 100 de l'aide bilatérale canadienne.
- Dans le cadre de son aide bilatérale au développement de l'Afrique, le Canada consacre chaque année plus de 350 millions de dollars à une vaste gamme de projets portant notamment sur la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines, le rôle des femmes dans le développement et les infrastructures de base. En outre, plus de 50 millions de dollars en aide humanitaire sont fournis chaque année au titre des secours aux victimes de catastrophes.
- Le Canada appuie les processus démocratiques naissants en Afrique, acheminant son assistance par la voie bilatérale aussi bien que dans le cadre multilatéral. Au cours des deux dernières années, 30 pays africains ont bénéficié de conseils d'experts, de services de contrôleurs et d'observateurs électoraux et de biens d'équipement fournis par le Canada.
- Le Canada salue les dispositions prises par les États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour faire en sorte que celle-ci puisse, de façon plus efficace, prévenir et régler les conflits régionaux. Nous encourageons tous les efforts visant à soulager les souffrances et à réduire les mouvements de réfugiés.
- Le Canada attache beaucoup de prix à ses relations avec les divers pays du continent africain, qui constituent près du tiers des États membres des Nations Unies. Notre appartenance au Commonwealth et à la Francophonie vient encore resserrer ces relations, puisque 15 des 50 membres du Commonwealth, et 28 des 47 membres de la Francophonie, sont des pays d'Afrique.
- Le Canada exporte vers l'Afrique des biens et des services d'une valeur de près de 2 milliards de dollars. Avec un marché total supérieur à 100 milliards de dollars, ce continent offre d'énormes possibilités de croissance des ventes.
- Le Canada collabore étroitement avec la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Nous concrétisons ainsi notre engagement à coopérer au développement de cette région.
- Le Canada s'emploie en ce moment à mettre en place le Fonds pour le développement démocratique régional (40 millions de dollars) et le Fonds pour les initiatives du secteur privé (60 millions de dollars), afin d'encourager l'évolution démocratique et l'esprit d'entreprise.

AFRIQUE DU SUD

- Le Canada encourage toutes les parties en Afrique du Sud à souscrire aux arrangements de transition et à participer aux élections qui doivent se tenir du 26 au 28 avril. Nous ne cessons par ailleurs d'exhorter tous les leaders à ne ménager aucun effort pour réduire la violence.
- Le pays est en proie à une forte violence politique, ce qui pourrait compromettre la tenue des élections. Nous participons à un programme du Commonwealth visant la formation d'une force sud-africaine racialement intégrée pour veiller au maintien de la paix, et nous avons par ailleurs détaché l'ancien Commissaire de la GRC, Robert Simmonds, auprès de la Commission Gladstone qui fait enquête sur les actes de violence pour le compte de la Commission électorale indépendante.
- Le Canada a déjà amorcé un important programme d'élaboration de politiques visant des domaines aussi cruciaux que l'éducation, la microéconomie et l'administration publique, ainsi que la formation de fonctionnaires sud-africains pour assurer la relève dans l'après-apartheid.
- En décembre 1993, le Canada a annoncé l'octroi d'une subvention de 2,5 millions de dollars au titre de diverses mesures d'assistance au processus électoral. D'autre part, nous avons vivement engagé le Secrétaire général de l'ONU à mettre en place sans tarder des contrôleurs en grand nombre, afin de freiner la violence et de veiller à la tenue d'élections libres et honnêtes. À la demande de la Commission électorale indépendante, le Canada fournit une expertise de haut niveau en vue du scrutin. Le directeur adjoint d'Élections Canada, Ron Gould, est au nombre des cinq membres «internationaux» de la Commission électorale indépendante. Par ailleurs, nous venons en aide aux organisations non gouvernementales canadiennes qui collaborent avec leurs homologues sud-africaines en vue de l'observation du scrutin et de l'information des populations sur le processus électoral. De plus, des Canadiens compétents feront partie, à titre d'experts et de contrôleurs, des équipes de scrutateurs de l'ONU et du Commonwealth. Enfin, dans le cadre bilatéral, la secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique dirigera une délégation canadienne d'observation des élections.
- Maintenant que l'apartheid est aboli et que l'Afrique du Sud s'appête à tenir des élections démocratiques et non raciales, nous chercherons à faire en sorte que les Canadiens prennent une part active à l'expansion de l'économie sud-africaine. L'ouverture officielle par le ministre du Commerce international, le 31 janvier, d'un bureau du commerce canadien à Johannesburg témoigne de notre ferme détermination à reprendre des relations normales avec l'Afrique du Sud pour ce qui est des échanges commerciaux.

EXPANSION DU COMMERCE

**EXAMEN DU PROGRAMME
D'EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**ACTIVITÉS DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

PROGRAMMES DE LA SEE

SERVICES DE GUICHET UNIQUE

PLAN DE PROMOTION DU COMMERCE INTERNATIONAL

EXAMEN DU PROGRAMME D'EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL

- Le milieu du commerce international connaît une évolution rapide. Les entreprises qui élaborent des stratégies commerciales visant les marchés internationaux doivent maintenant penser en termes d'exportation, d'investissements internationaux, de mouvements de capitaux, de technologie et de R-D. Pour favoriser la réussite des entreprises canadiennes sur le plan mondial, le gouvernement fédéral mène des activités d'expansion du commerce international. Toutefois, compte tenu des transformations que connaît ce dernier, il est nécessaire d'entreprendre un examen exhaustif des programmes et des politiques du gouvernement fédéral afin de répondre à deux questions fondamentales :
 - Quel est le rôle contemporain que le gouvernement fédéral doit assumer à l'appui de l'expansion du commerce international?
 - Quelle est la façon la plus efficace de prêter main-forte aux entreprises canadiennes?
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a entrepris, dans un premier temps, de dresser un inventaire, à l'échelle du gouvernement, des mesures destinées à appuyer le commerce international, lequel permettra de constituer un répertoire complet des activités engagées à cet effet par tous les ministères et organismes, y compris les coûts liés à ces activités.
- L'examen du programme d'expansion du commerce international sera mené dans le cadre de l'examen de la politique étrangère.
- On mettra l'accent, dans le cadre de cet examen, sur les opinions du secteur privé et des gouvernements provinciaux.

ACTIVITÉS DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Dans le Discours du Trône du 18 janvier dernier, le gouvernement a indiqué son intention d'axer ses efforts sur les petites et moyennes entreprises (PME), ces dernières étant considérées comme une source possible, à plus long terme, de création d'emplois. Depuis plus d'une décennie, les petites et moyennes entreprises ont en effet constitué le moteur de l'économie canadienne. Toutefois, pour être en mesure de rivaliser et de prospérer sur les marchés internationaux où la concurrence se fait de plus en plus vive, les PME devront adopter une stratégie plus offensive leur permettant de tirer parti des débouchés d'exportation et, partant, de créer des emplois et de générer une croissance.
- Pour encourager les PME canadiennes à exporter, on s'efforcera, au cours des mois et des années à venir, de répondre aux besoins particuliers des sociétés de taille modeste. Ainsi, les initiatives liées à la politique commerciale, au financement des exportations et à l'expansion du commerce international, comme les programmes de préparation à l'exportation et d'établissement de partenariats commerciaux, viseront à éliminer les obstacles qui empêchent fréquemment et de façon persistante les PME d'exporter, d'investir dans la technologie et de se procurer de la technologie.

PROGRAMMES DE LA SEE

- La *Loi sur l'expansion des exportations* contribuera, grâce aux modifications qui lui ont été apportées l'an dernier, à répondre aux besoins des clients de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) qui demandaient des services financiers élargis et plus souples. Le Canada peut désormais offrir des services équivalents à ceux offerts par d'autres sociétés de financement des exportations, ce qui améliorera la compétitivité de nos exportateurs sur les marchés.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) dépendent étroitement des services de la SEE pour rivaliser sur la scène internationale. Le gouvernement consacrera beaucoup d'efforts à aider les PME à exporter davantage et, dans ce but, la SEE améliorera ses efforts en vue d'aider les PME.

SERVICES DE GUICHET UNIQUE

- Les centres canadiens de services aux entreprises jouent le rôle de guichets d'information uniques pour les gens d'affaires. Leur mise sur pied vise à éliminer la confusion à laquelle se heurtaient souvent les entreprises cherchant à obtenir des renseignements sur les programmes du gouvernement.
- Ces centres seront exploités par le gouvernement fédéral en étroite collaboration avec les organisations des provinces et du secteur privé. Le personnel disposera de bases de données en direct perfectionnées qui lui permettront de fournir des indications précises quant aux noms et numéros de téléphone des personnes-ressources pertinentes ainsi que de répondre rapidement à des centaines de questions à caractère commercial pouvant porter sur des sujets aussi différents que les façons de se lancer en affaires ou les moyens d'obtenir un financement à l'exportation.
- Les conseillers affectés auprès de ces nouveaux centres traiteront les demandes téléphoniques et recevront les clients pendant les heures normales de travail; ces centres seront en outre dotés de nouvelles installations de téléphone et de télécopie permettant au public d'obtenir des renseignements vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine. Le système de service automatisé par télécopieur ne constitue qu'un des exemples des technologies utilisées par les ministères du gouvernement afin de poursuivre l'amélioration des services en cette période d'austérité.

PLAN DE PROMOTION DU COMMERCE INTERNATIONAL

- Le Plan de promotion du commerce international est le plan d'action mis en place par le gouvernement du Canada en vue de favoriser la réussite du Canada sur les marchés mondiaux. Il est élaboré par les ministères et organismes fédéraux de concert avec les provinces et le secteur privé.
- Le Plan présente les priorités et les orientations mises de l'avant par le gouvernement en matière de politique commerciale et d'expansion du commerce. Il dresse ensuite, pour 29 secteurs et sous-secteurs de l'industrie, des profils faisant état des débouchés et des enjeux particuliers liés à chacune des industries. Chaque stratégie sectorielle est présentée de pair avec une liste des foires, des missions commerciales et des manifestations spéciales auxquelles les entreprises canadiennes sont invitées à prendre part.
- Le Plan constitue une source importante de renseignements pour les gens d'affaires, contribue à éliminer les chevauchements et les dédoublements au sein des ministères et organismes fédéraux, et favorise une meilleure coordination dans l'exécution des programmes du gouvernement.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

- La politique commerciale canadienne a pour objectifs de donner à nos exportateurs les meilleures chances possibles de vendre leurs biens et services et de garantir que le Canada continue d'intéresser les investisseurs.
- Le Canada a toujours poursuivi cet objectif en s'efforçant de renforcer la réglementation du commerce international.
- Seules l'application de règles internationales claires et la sécurité d'accès aux marchés étrangers donneront aux Canadiens assez de confiance pour livrer concurrence, investir dans l'avenir et se tourner vers l'extérieur.
- Des progrès sans précédent ont été réalisés à cet égard avec l'achèvement des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round et l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Nous avons l'intention de nous appuyer sur ces accords pour élargir et approfondir nos relations commerciales avec l'étranger.
- Nous le ferons par exemple en soutenant activement la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) et en participant à la négociation de l'adhésion à l'OMC de partenaires commerciaux comme la Chine, Taïwan et la Russie. Le Canada compte aussi élargir l'ALENA à d'autres pays et utiliser l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique pour faciliter l'établissement des prochains objectifs multilatéraux.
- Toutes ces activités seront entreprises en vue de garantir que les entreprises canadiennes, surtout les PME, peuvent tirer avantage des possibilités qui s'offrent à l'étranger.

SUIVI DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)

SUIVI DES NCM

- Notre grande priorité multilatérale est de veiller à la mise en oeuvre intégrale de l'accord de l'Uruguay Round. Un système commercial multilatéral solide et efficace est la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada.
- Les modalités de l'ensemble de mesures sur l'accès aux marchés n'ont pas encore été finalisées, mais nous verrons certainement des réductions tarifaires de plus de 50 p. 100 sur les marchés étrangers clés, y compris le libre-échange dans des secteurs qui nous intéressent grandement - comme le papier et les produits du papier, les produits pétrochimiques de base, les produits pharmaceutiques, les produits en acier, le matériel médical, le mobilier de bureau ainsi que le whisky et la bière.
- Nous souhaitons plus particulièrement explorer les nouveaux débouchés qui s'ouvrent dans les dynamiques économies de la région Asie-Pacifique et de l'Amérique latine tout en continuant à développer les liens avec les États-Unis et l'Europe, nos deux plus importants partenaires en matière de commerce et d'investissement.
- La décision de créer une Organisation mondiale du commerce (OMC) puissante et efficace - comme l'avait demandé le Canada - a été le point culminant des négociations de l'Uruguay Round.
- En tant que pays de taille intermédiaire ayant un fort intérêt dans les marchés du monde, il est important pour le Canada que ses partenaires commerciaux respectent les principales règles du jeu. Le Canada mise plus particulièrement sur une définition claire de la subvention, sur une réglementation de l'utilisation des droits compensateurs ainsi que sur des procédures plus efficaces pour le règlement des différends dans le contexte de l'OMC.

ENVIRONNEMENT

COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

**CONVENTIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET SUR LA BIODIVERSITÉ**

**CONVENTION GLOBALE CONCERNANT LES FORÊTS
ET PROCESSUS DE MONTRÉAL POUR DÉFINIR
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE**

GESTION DES STOCKS DE POISSONS CHEVAUCHANTS

EXTENSION DE JURIDICTION EN MATIÈRE DE PÊCHE

COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

- Les Canadiens prônent une utilisation des ressources renouvelables fondée sur le concept de développement durable afin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs besoins.
- Le Canada est une grande nation commerçante, et une bonne partie de nos échanges commerciaux touchent des industries du secteur des ressources naturelles ayant une incidence sur l'environnement. Compte tenu que tant l'environnement que le commerce présentent une très grande importance pour les Canadiens, on se préoccupe de façon croissante de favoriser une relation harmonieuse entre les politiques environnementale et commerciale.
- Les négociations liées à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement ont permis de mieux définir bon nombre des composantes de cette relation. Par ailleurs, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont confié à un Groupe mixte d'experts spécialisés en commerce et en environnement la tâche d'analyser les facettes les plus complexes de la relation entre commerce et environnement. Mentionnons aussi que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a mis sur pied un groupe de travail qui s'occupe activement d'examiner plusieurs aspects liés aux règlements commerciaux. Enfin, tout récemment, les négociateurs de l'Uruguay Round ont convenu d'établir une structure institutionnelle et un programme de travail permettant d'entamer l'examen des questions liées au commerce et à l'environnement dans le contexte de la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

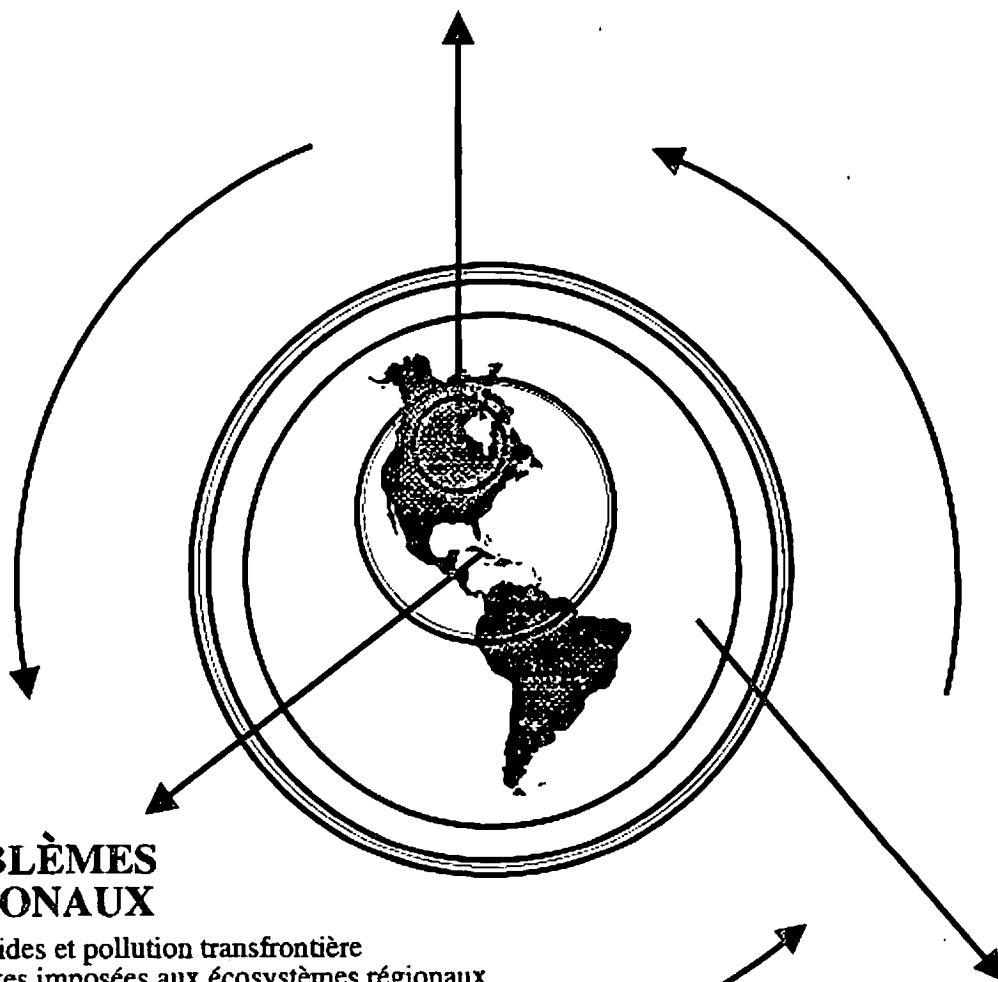
CONVENTIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUR LA BIODIVERSITÉ

- Le bien-être et la prospérité économique des Canadiens sont directement liés à un environnement global sain.
- Des problèmes environnementaux comme les changements climatiques, la perte de biodiversité et la diminution de la couche d'ozone menacent sérieusement les Canadiens. En fait, la diminution de la couche d'ozone affectera les Canadiens et les autres populations vivant à proximité des pôles du globe, bien avant que son effet ne se fasse sentir sur les pays situés plus près de l'équateur.
- Les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont des réponses multilatérales efficaces à ces problèmes environnementaux globaux. Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier chacun de ces instruments qui permettent aux pays développés et en développement de coopérer pour résoudre ces problèmes.
- Afin d'encourager les pays en développement à donner la priorité aux problèmes environnementaux qui menacent la planète, les pays développés ont accepté de leur fournir une assistance financière et technique pour les aider à appliquer les dispositions des conventions et du Protocole.
- La communauté internationale a établi le Fonds de la Banque mondiale pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal pour permettre aux pays développés de fournir une aide financière aux pays en développement.
- Le Canada a été l'un des membres fondateurs de ces deux fonds, auxquels il contribue. Nous continuons à appuyer ces mécanismes et à leur affecter des contributions équitables.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

PRÉOCCUPATIONS NATIONALES

Pollution de l'air et de l'eau
Utilisation et gestion des ressources renouvelables
Gestion des substances toxiques et des déchets dangereux



PROBLÈMES RÉGIONAUX

Pluies acides et pollution transfrontière
Contraintes imposées aux écosystèmes régionaux
Protection des espèces migratrices
Mouvement transfrontalier des déchets dangereux

QUESTIONS GLOBALES

Réchauffement global
Appauvrissement de la couche d'ozone
Protection des océans
Diversité biologique
Développement durable des forêts du monde

CONVENTION GLOBALE CONCERNANT LES FORÊTS ET PROCESSUS DE MONTRÉAL POUR DÉFINIR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

- Il est important de conclure une Convention globale concernant les forêts pour aider les pays forestiers à tenir compte des préoccupations environnementales et à protéger leurs intérêts économiques.
- Le Canada a activement préconisé une telle Convention pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en 1992.
- Aucun consensus sur une Convention n'a été obtenu à Rio, mais on a publié des *Principes directeurs sur les forêts* qui ne lient pas les parties.
- Depuis Rio, le Canada s'efforce de faire appuyer l'idée d'une Convention globale concernant les forêts.
- Pour aider à sortir de l'impasse actuelle, le Canada a accueilli une réunion d'experts forestiers à Montréal en septembre dernier.
- Le Canada et les principaux pays septentrionaux à forêts tempérées se sont engagés à achever le travail entrepris à Montréal. Nous espérons qu'un accord international sur les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable pourra être conclu avant l'examen forestier que la Commission du développement durable des Nations Unies mènera en 1995.
- Il semble que les pays en développement sont maintenant bien moins opposés aux efforts internationaux pour mieux définir ce que signifie l'aménagement forestier durable. Le Canada entend coopérer avec ces pays et avec les autres pays qui ont des intérêts forestiers.
- Notre objectif est de faire en sorte que la Commission du développement durable des Nations Unies recommande en 1995 à l'Assemblée générale de l'ONU d'autoriser la négociation de règles contraignantes sur l'aménagement forestier durable.

GESTION DES STOCKS DE POISSONS CHEVAUCHANTS

- La diminution importante des stocks de poisson de fond, y compris de ceux de morue du nord, a eu un effet dévastateur sur les régions atlantiques du Canada et surtout sur les communautés côtières de Terre-Neuve et du Cap-Breton qui ne disposent d'aucun autre mode de subsistance.
- Le déclin rapide des stocks de poisson de haute mer dans bon nombre d'autres régions du monde a attiré l'attention internationale sur la nécessité de résoudre ce problème.
- La question de la surpêche étrangère a fait l'objet de vigoureuses interventions bilatérales et internationales de la part du Canada.
- Aux termes de l'accord bilatéral conclu avec l'Union européenne, cette dernière s'est engagée à respecter les décisions de conservation prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), le Canada obtenant de fixer le total des prises admissibles pour la morue du nord.
- Le Canada a par ailleurs conclu, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un accord visant à favoriser le respect des mesures internationales de conservation par les navires de pêche en haute mer.
- Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro, le Canada joue un rôle de leader au sein des négociations engagées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer en vue d'amener l'établissement d'un régime efficace de conservation et de gestion.
- Les parties non contractantes (États de réimmatriculation et pays tiers) constituent maintenant la principale cause de la surpêche de la morue et du flet dans la zone de l'OPANO.
- Les démarches diplomatiques effectuées en 1992-1993 ont donné lieu à des ententes avec la Corée, le Maroc, le Venezuela et le Vanuatu en vue du retrait des navires des signataires.
- Des démarches seront engagées prochainement au niveau bilatéral et par l'OPANO auprès du Panama, du Honduras, de Belize, de la Sierra Leone et des États-Unis.
- Si nécessaire, le Canada prendra unilatéralement des mesures contre les navires sans immatriculation ou réimmatriculés.

EXTENSION DE JURIDICTION EN MATIÈRE DE PÊCHE

- Le Canada est décidé à mettre fin à la surpêche à l'extérieur de sa zone de 200 milles, par voie d'accord si possible et unilatéralement si nécessaire.
- Notre principale préoccupation à cet égard concerne les navires qui pêchent dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) sous pavillon de complaisance ou sans pavillon.
- Nous sommes confiants de pouvoir résoudre ce problème conformément au droit international.
- À cet égard, le Canada prône l'adoption par les Nations Unies d'une convention internationale pour assurer la conservation des ressources halieutiques de la haute mer.

AIDE INTERNATIONALE

BUDGET DE L'AIDE INTERNATIONALE

PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES

PROGRAMMES MULTILATÉRAUX

**LES BANQUES MULTILATÉRALES
DE DÉVELOPPEMENT**

LES PROGRAMMES DE PARTENARIAT

PRESSIONS SUR LE BUDGET

**L'AIDE ET LES PROGRÈS
SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT**

POURQUOI L'AIDE EXTÉRIEURE?

**LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
DU PROGRAMME D'AIDE AU CANADA**

**EUROPE CENTRALE, EUROPE DE L'EST
ET PAYS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE**

BUDGET DE L'AIDE INTERNATIONALE

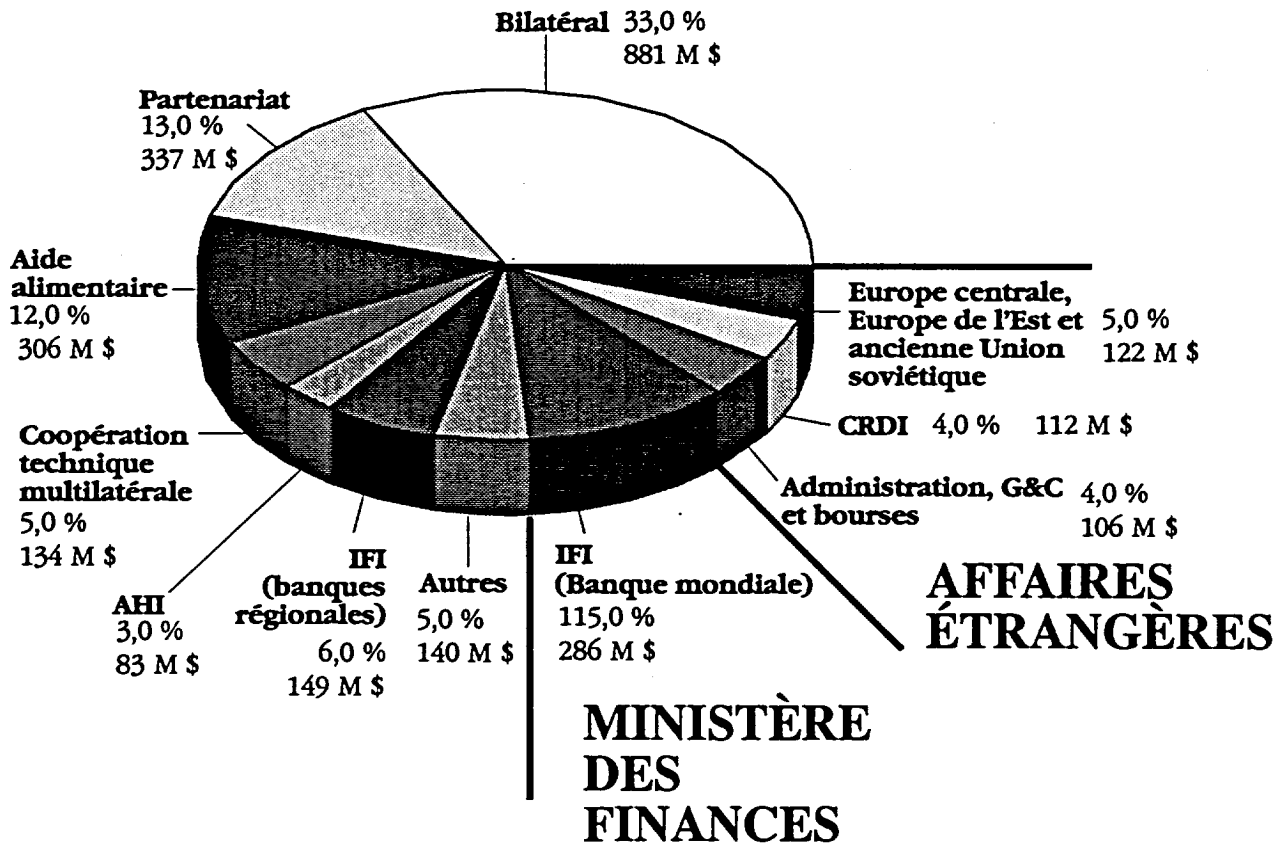
- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) administre la majeure partie de l'assistance internationale offerte par notre pays.
- Les autres ministères et organismes qui administrent l'assistance internationale sont les suivants :
 - le ministère des Finances s'occupe des contributions du Canada à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international;
 - le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est responsable des contributions aux organismes des Nations Unies et est également chargé de l'aide à l'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux pays de l'ancienne Union soviétique. ;
 - le Centre de recherches pour le développement international (CRDI); et
 - le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

BUDGET DE L'AIDE INTERNATIONALE DU CANADA

par voie d'acheminement
(ACDI et autres ministères)

1994-1995

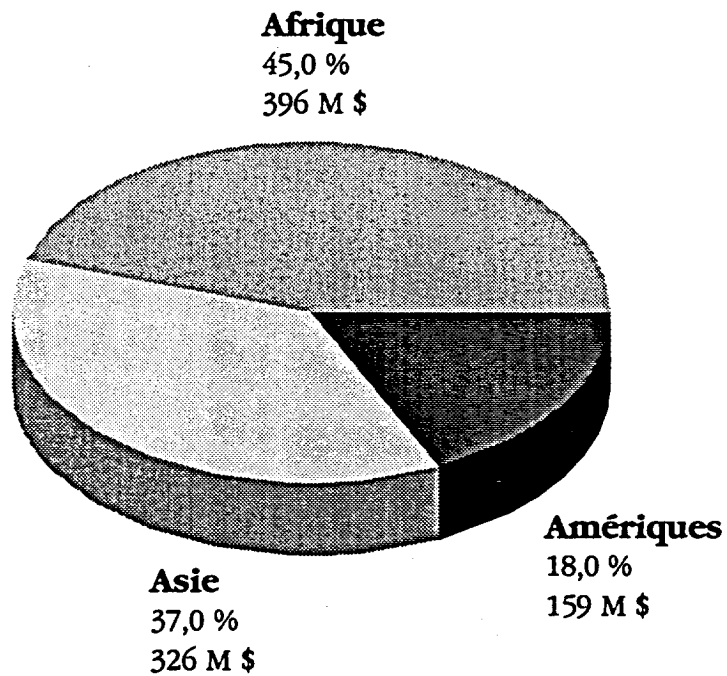
ACDI



PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES

- Les programmes géographiques représentent environ 33 p. 100 de l'assistance internationale offerte par le Canada; ils sont conçus en coopération avec les gouvernements des pays en développement. Ils procurent une grande visibilité au Canada et peuvent être adaptés en fonction des priorités du Canada dans un pays donné.
- Voici la répartition du budget des programmes géographiques : 45 p. 100 sont consacrés à l'Afrique, 37 p. 100 à l'Asie et 18 p. 100 à la région des Amériques.
- Les programmes destinés à l'Afrique comprennent deux volets : Afrique du Nord et Moyen-Orient, d'une part, et Afrique subsaharienne, d'autre part. Le premier volet met l'accent sur la formation de partenariats économiques et sur le soutien du processus de paix au Moyen-Orient. Le second est axé sur l'appui à la coopération régionale, au développement démocratique et à l'entrepreneuriat.
- En Asie, on s'emploie en priorité à favoriser l'établissement de rapports durables entre des organismes ou groupements canadiens et asiatiques dans les secteurs public, privé, non gouvernemental et éducationnel. Les principaux bénéficiaires de notre aide sont le Bangladesh, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan et la Chine. L'ACDI exécute également des programmes importants en Thaïlande, aux Philippines et à Sri Lanka, et en coopération avec les institutions de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE).
- Dans les Amériques, les programmes sont avant tout axés sur la promotion de la libéralisation économique, de l'équité sociale, des droits de la personne et de la protection de l'environnement. Les ressources sont réparties entre les pays des Antilles membres du Commonwealth, Haïti, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

**BUDGET DES PROGRAMMES
GÉOGRAPHIQUES DE L'ACDI
1994-1995**



PROGRAMMES MULTILATÉRAUX

- Les programmes mis en oeuvre par l'entremise de mécanismes multilatéraux représentent environ 35 p. 100 du budget consacré à l'assistance internationale.
- Le Canada appuie un large éventail d'organisations multilatérales et régionales. Il voit dans ce soutien un moyen à la fois de s'attaquer à des problèmes de dimension mondiale et de promouvoir ses politiques et programmes prioritaires.
- La coopération multilatérale permet à la communauté internationale de mettre en commun ses ressources, ce qui se traduit par un meilleur rapport coût-efficacité et par de plus grandes retombées. Elle habilite également la communauté des donateurs à s'attaquer à des questions qu'il est plus facile de régler par une approche collective.
- Au nombre des bénéficiaires du volet multilatéral de l'aide canadienne, figurent les institutions financières internationales, les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie, l'aide alimentaire et l'assistance humanitaire.
- Ces divers organismes et programmes visent des thèmes de grande importance notamment l'assistance humanitaire et les secours d'urgence, la sécurité alimentaire, les secteurs de la santé et des services sociaux, l'environnement mondial, le bon gouvernement et la gestion économique.
- L'ACDI fait fonction d'organisme directeur du gouvernement pour ce qui est de l'aide d'urgence destinée aux pays en développement. Les secours prennent de multiples formes et répondent à des besoins liés à la santé, à la nutrition, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, au logement et aux transports.
- L'aide alimentaire constitue une autre forme importante d'aide multilatérale, bien que l'ACDI fournisse également une aide alimentaire bilatérale. D'ailleurs, le Canada est le premier donateur d'aide alimentaire par habitant dans le monde. Cette forme d'aide répond à de multiples besoins, par exemple, dans les situations d'urgence. Elle permet également de réaliser des programmes de travail rétribué en vivres ou de soutenir la balance des paiements d'un pays.

LES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT

- Les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, reçoivent 16 p. 100 du budget canadien de l'assistance internationale. Comme nos engagements s'étalent sur plusieurs années, cette proportion va croissant.
- Ces banques jouent un rôle en matière de dialogue sur les politiques, exerçant un effet de levier supérieur à celui dont disposent des donateurs bilatéraux pris séparément.
- Les banques consentent des prêts importants en faveur de la protection de l'environnement et dans les secteurs sociaux.
- Le Canada siège au conseil d'administration de chacune de ces banques.
- L'appartenance de notre pays à ces banques procure aux intérêts commerciaux canadiens des perspectives d'investissement et de marchés.

LES PROGRAMMES DE PARTENARIAT

- Les programmes de partenariat canadien de l'ACDI reçoivent environ 13 p. 100 du budget consacré à l'assistance internationale; ils appuient une large gamme d'organisations et d'entreprises canadiennes qui se vouent au développement à travers le monde.
- Au nombre des groupes partenaires figurent le secteur privé canadien, des ONG canadiennes et internationales, des établissements d'enseignement, des coopératives, des syndicats, des municipalités et des associations professionnelles. Les crédits de l'ACDI servent à financer des initiatives prises par ces groupes.
- Les programmes de partenariat traitent directement avec des milliers d'entreprises et de particuliers, des centaines d'organismes bénévoles canadiens, des universités et collèges, des dizaines de ministères et organismes provinciaux ainsi qu'avec de nombreuses municipalités.
- Ces programmes permettent d'appuyer un large éventail d'activités, et notamment, des projets d'investissements et d'immobilisations de la part du secteur privé, des initiatives de développement à la base et de développement communautaire soumises par des ONG, des programmes de liaison entre des établissements d'enseignement du Canada et d'outre-mer et d'autres visant à renforcer les secteurs des coopératives et des syndicats.
- Les programmes de partenariat permettent aussi d'encourager la coopération industrielle. Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI soutient des initiatives du secteur privé entre le Canada et des pays en développement concernant le transfert de compétences, de technologies et de capitaux vers le monde en développement, tout en engendrant des emplois, des ventes à l'exportation et de nouveaux débouchés commerciaux pour le Canada.

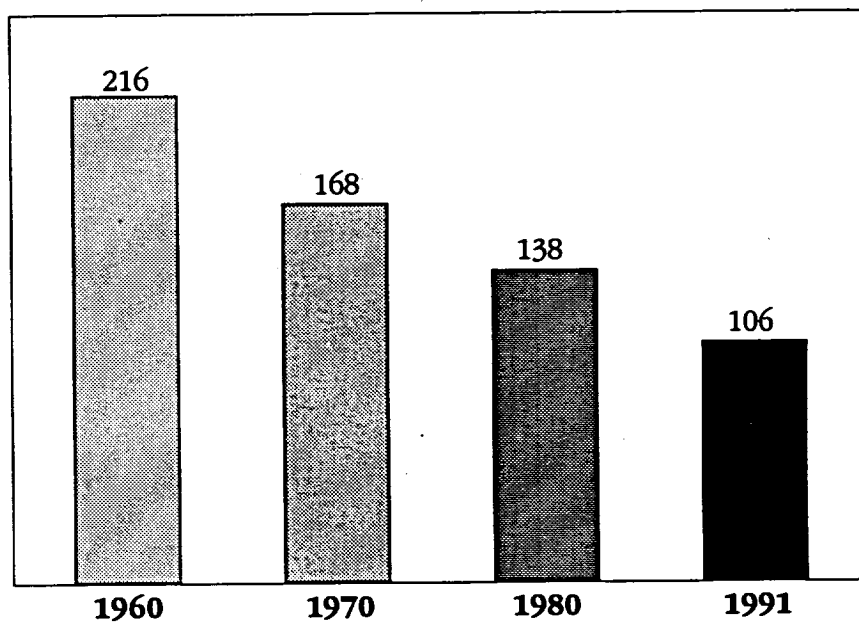
PRESSIONS SUR LE BUDGET

- Les budgets des pays donateurs sont soumis à des pressions croissantes. À l'instar du Canada, la plupart de ces pays s'efforcent de limiter les dépenses publiques et de réduire leur dette.
- Il nous faut répartir soigneusement nos ressources limitées et examiner rigoureusement nos priorités.
- Voici quelques-uns des problèmes d'actualité qui entraînent des pressions croissantes sur les programmes d'aide internationale :
 - l'environnement (p. ex., la nécessité de financer le Fonds pour l'environnement mondial; les programmes des pays en développement dans le secteur de l'environnement);
 - les droits de la personne, le développement démocratique et le bon gouvernement;
 - les pays en transition de l'ancien bloc soviétique;
 - l'accroissement des besoins en liquidités des banques multilatérales de développement;
 - la promotion de la participation du secteur privé au développement économique; et
 - les besoins liés à l'assistance humanitaire.

L'AIDE ET LES PROGRÈS SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT

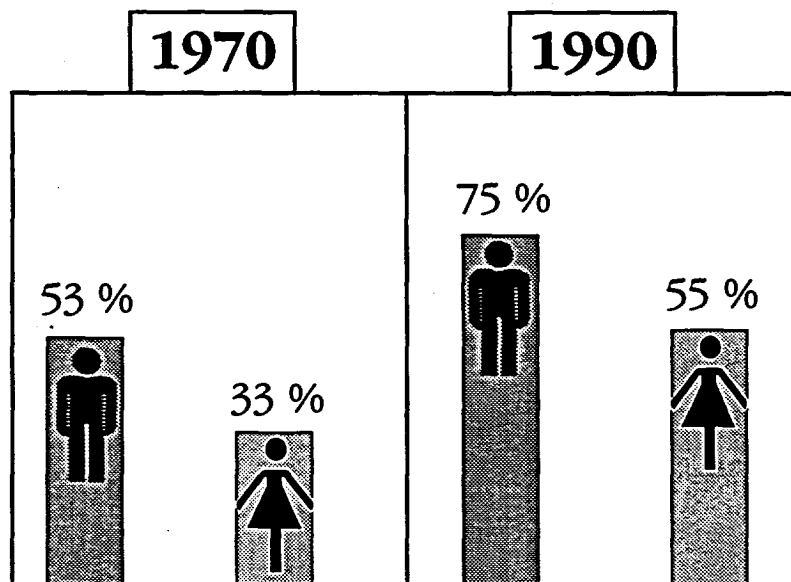
- Bon nombre de Canadiens ne se rendent pas compte que les populations des pays en développement ont fait des progrès considérables et fort encourageants au cours de la dernière génération, l'aide constituant un important facteur de soutien à cet égard. Dans l'ensemble du monde en développement :
 - la mortalité infantile a été réduite de moitié (1960 : 217 pour mille; 1991 : 101 pour mille);
 - le revenu par habitant a augmenté (il a plus que doublé depuis la Seconde Guerre mondiale);
 - la proportion des populations sachant lire et écrire a fortement progressé (elle a plus que doublé depuis 1950); et
 - l'espérance de vie s'est allongée (1950 : 40 ans; 1990 : 63 ans).

**LES TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
ONT DIMINUÉ DE MOITIÉ DEPUIS 1960**



(Décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes)

ADULTES ALPHABÉTISÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



POURQUOI L'AIDE EXTÉRIEURE?

Soucis d'ordre moral et humanitaire

Les Canadiens appuient le programme d'aide parce qu'il s'impose, selon eux, du simple point de vue de la justice sociale. Ce sentiment bien ancré d'engagement moral constitue depuis longtemps la pierre angulaire du soutien que la population accorde au programme d'aide mis en oeuvre par le Canada.

L'environnement

Dans les pays en développement, les dommages causés à l'environnement prennent souvent racine dans la pauvreté. En ciblant cette pauvreté, l'aide atténue la gravité de certaines menaces qui pèsent sur notre environnement commun. Elle peut également aider les pays du tiers monde à s'épanouir dans le respect de leur environnement, de façon que leur croissance économique n'ait pas pour l'environnement les mêmes effets dévastateurs que la nôtre.

L'économie

L'aide représente un investissement dans notre bien-être économique et dans l'équilibre de l'économie mondiale. Elle se traduit par des emplois, des contrats et des ventes à l'exportation pour le Canada; elle nous met en rapport avec certains marchés du monde qui connaissent la croissance la plus rapide, ceux du monde en développement.

Sécurité

Les effets de la pauvreté ne touchent pas que les pauvres. Elle est une cause d'instabilité et contribue à l'émergence de nombreux autres problèmes : afflux des réfugiés, terrorisme, pollution, trafic de drogues. En s'attaquant à la pauvreté, l'aide nous permet de concourir à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique.

Valeurs canadiennes

Les Canadiens tiennent à ce que leurs valeurs influent sur la conduite des affaires mondiales. Notre programme d'aide est pour nous l'un des meilleurs moyens de partager nos idéaux et nos valeurs avec les populations des pays en développement, qui constituent la grande majorité des êtres humains.

Influence internationale

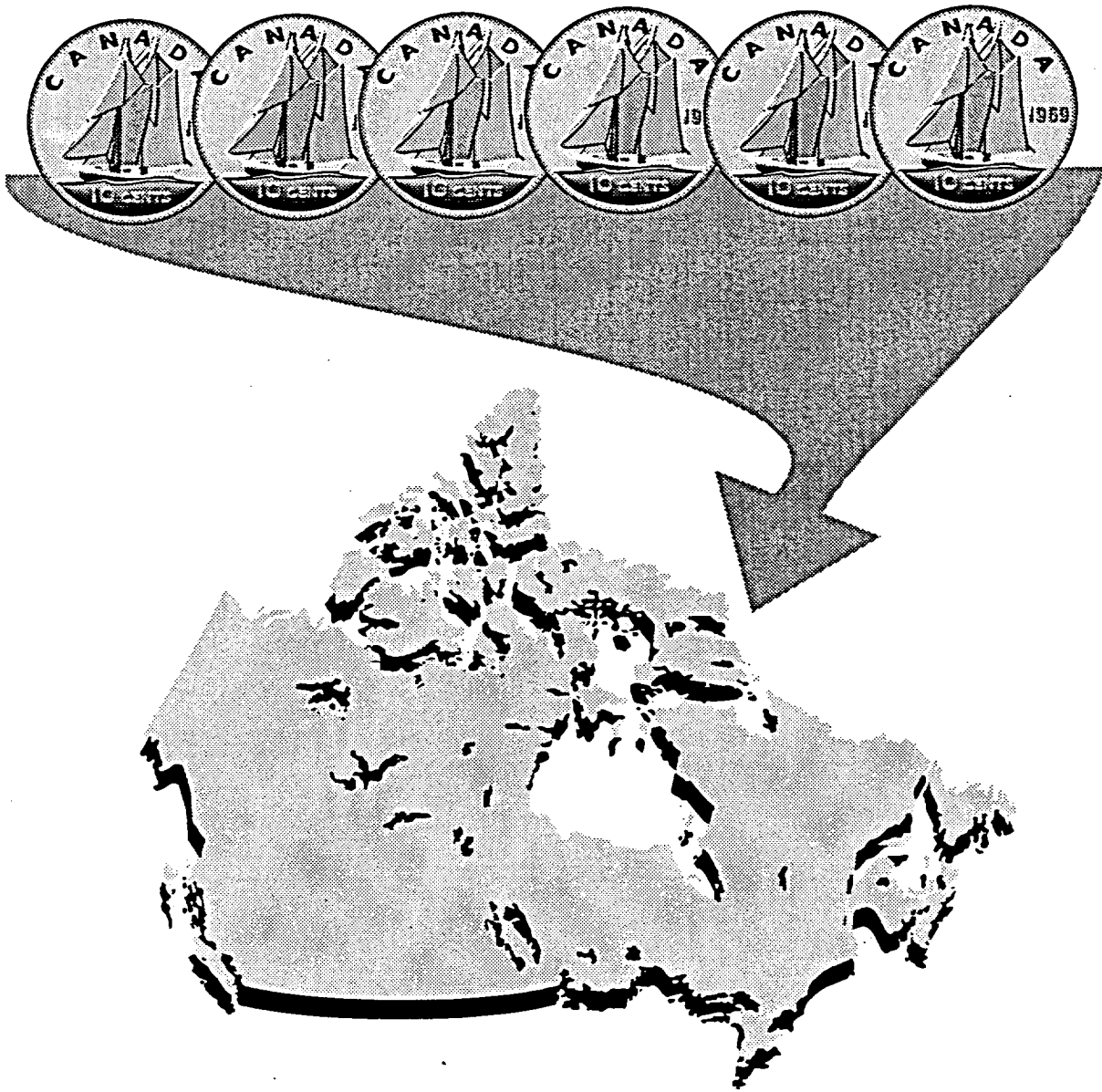
Le programme d'aide accroît l'influence de notre pays dans les affaires mondiales et auprès d'organisations internationales importantes, dont les Nations Unies, le G-7, l'OCDE, le Commonwealth et la Francophonie, ainsi que de nombreuses institutions financières et organisations de recherche internationales. C'est d'ailleurs en raison de ce programme qu'on respecte davantage nos prises de position et qu'on prend nos idées plus au sérieux, et c'est aussi lui qui nous permet d'infléchir plus facilement le cours des événements mondiaux.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROGRAMME D'AIDE AU CANADA

- Plus de 60 p. 100 du budget de l'aide sont dépensés en biens et services canadiens.
- L'aide publique au développement assure directement la préservation de 48 000 emplois dans notre pays :
 - 30 000 emplois grâce à l'acquisition de biens et de services, dont 5 000 découlent d'achats au titre de l'aide alimentaire.
 - 6 000 emplois en raison des achats faits au Canada par des institutions multilatérales.
 - 12 000 emplois pour l'exécution des programmes d'aide (ONG, agences d'exécution, personnel du secteur public, coopérants).
- Au cours des 10 dernières années, environ le tiers des lauréats des Prix canadiens d'excellence à l'exportation avaient reçu au préalable un soutien sous forme de cofinancement du Programme de coopération industrielle de l'ACDI.

L'AIDE ET SES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Sur chaque dollar consacré à l'aide,
soixante cents sont dépensés pour l'achat
de biens et de services canadiens



En 1992-1993, cela représentait 1,8 milliard de dollars.

EUROPE CENTRALE, EUROPE DE L'EST ET PAYS DE L'ANCIENNE UNION SOVIÉTIQUE

- La sécurité et la stabilité internationales sont tributaires de l'instauration de la démocratie et de l'économie de marché en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique.
- Le Canada fournit à ces pays une aide technique et humanitaire et une assistance en matière de sécurité nucléaire.
- Le programme d'aide canadien vise à promouvoir le développement démocratique, à appuyer la transition vers une économie de marché et à accroître le commerce et l'investissement avec tous les pays de la région.
- Ce programme est fondé sur un partenariat avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les syndicats, les universitaires, les communautés ethniques et tous les paliers de gouvernement.
- Ce programme porte sur des initiatives de personne à personne et fait appel aux compétences linguistiques et aux liens culturels des Canadiens originaires de cette région qui représentent 10 p. 100 de la population canadienne.
- Le Canada a répondu généreusement aux besoins humanitaires de la région. Nous nous sommes engagés à verser quelque 50 millions de dollars à l'ancienne Yougoslavie seulement.
- Les Canadiens participent à une initiative de trois ans, d'une valeur de 30 millions de dollars, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des centrales nucléaires de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

LIBRARY E / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 20083951 5

CA1 EA 94C15 FRE ex.1 DOCS
Les relations internationales du
Canada 43277094